



## Guide de Mise en Œuvre

### Standard d'interopérabilité entre organismes de la sphère sociale

Réf. : Standard Interops1.0\_GuideMiseEnOeuvre\_v1.0  
Version 1.0 du 07/10/2008

<b>Référence :</b>	Standard Interops1.0_GuideMiseEnOeuvre_v1.0
<b>Version :</b>	1.0
<b>Date de dernière mise à jour :</b>	07/10/2008
<b>Niveau de confidentialité :</b>	PUBLIC

## Table des mises à jour du document

N° de version	Etat <sup>1</sup>	Date	Auteur	Objet de la mise à jour
0.1	T	20/09/07	F. Zuretti	Création
0.2		08/10/07	Y. Béot	Validation
0.3	T	31/10/07	F. Zuretti	Intégration remarques réunion Interops 09/10/07
0.4	T	07/11/07	F. Zuretti	Ajout accrochage fonctionnel hors-ligne, analyse sécurité et recommandations, gestion des PAGM
0.5	T	19/11/07	F. Zuretti	Correction suite à réunion 09/11/07
0.6	T	26/11/07	F. Zuretti	Ajout démarche Interops-P
0.7	T	28/11/07	F. Zuretti	Compléments démarche Interops-P. Paragraphe Mise en œuvre devient un chapitre
0.8	T	16/01/08	F. Zuretti	Accrochage traces
0.9	T	03/03/08	F. Zuretti	Modification des références
1.0	T	17/09/08	F. Zuretti	Ajout recommandations format des traces applicatives, mise à jour des références

<sup>1</sup> T : En cours de modification ; V : Validé

7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>6</b>
1.1 Objet du document .....	6
1.2 Glossaire .....	6
1.3 Références .....	6
1.3.1 Documents internes.....	6
1.3.2 Documents externes.....	6
<b>2. DEMARCHE D'ACCROCHAGE INTEROPS-A</b> .....	<b>8</b>
2.1 Gestion des aspects conventionnels .....	8
2.1.1 Objectif .....	8
2.1.2 Prérequis .....	8
2.1.3 Déroulement.....	8
2.2 Accrochage réseau et SSL.....	8
2.2.1 Objectif .....	8
2.2.2 Prérequis .....	8
2.2.3 Déroulement.....	9
2.3 Accrochage fonctionnel hors-ligne.....	9
2.3.1 Objectif .....	9
2.3.2 Prérequis .....	10
2.3.3 Déroulement.....	10
2.4 Accrochage fonctionnel .....	11
2.4.1 Objectif .....	11
2.4.2 Prérequis .....	11
2.4.3 Déroulement.....	11
2.5 Validation hors-ligne des assertions .....	11
2.5.1 Objectif .....	11
2.5.2 Prérequis .....	12
2.5.3 Déroulement.....	12
2.6 Accrochage Interops-A.....	13
2.6.1 Objectif .....	13
2.6.2 Prérequis .....	13
2.6.3 Déroulement.....	13
2.7 Accrochage traçabilité .....	14
2.7.1 Objectif .....	14
2.7.2 Prérequis .....	14
2.7.3 Déroulement.....	14

45	<b>2.8 Tests de charge</b> .....	<b>14</b>
46	2.8.1 Objectif .....	14
47	2.8.2 Prérequis .....	15
48	2.8.3 Déroulement.....	15
49	<b>2.9 Enchaînement des taches</b> .....	<b>15</b>
50	<b>3. DEMARCHE D'ACCROCHAGE INTEROPS-P</b> .....	<b>16</b>
51	<b>3.1 Gestion des aspects conventionnels</b> .....	<b>16</b>
52	3.1.1 Objectif .....	16
53	3.1.2 Prérequis .....	16
54	3.1.3 Déroulement.....	16
55	<b>3.2 Accrochage réseau et SSL</b> .....	<b>16</b>
56	3.2.1 Objectif .....	16
57	3.2.2 Prérequis .....	16
58	3.2.3 Déroulement.....	17
59	<b>3.3 Validation hors-ligne des jetons SAML</b> .....	<b>17</b>
60	3.3.1 Objectif .....	17
61	3.3.2 Prérequis .....	18
62	3.3.3 Déroulement.....	18
63	<b>3.4 Accrochage Interops-P sans application</b> .....	<b>19</b>
64	3.4.1 Objectif .....	19
65	3.4.2 Prérequis .....	19
66	3.4.3 Déroulement.....	20
67	<b>3.5 Accrochage Interops-P avec application</b> .....	<b>20</b>
68	3.5.1 Objectifs.....	20
69	3.5.2 Prérequis .....	20
70	3.5.3 Déroulement.....	20
71	<b>3.6 Accrochage traçabilité</b> .....	<b>21</b>
72	3.6.1 Objectif .....	21
73	3.6.2 Prérequis .....	21
74	3.6.3 Déroulement.....	21
75	<b>3.7 Tests de charge</b> .....	<b>21</b>
76	3.7.1 Objectif .....	21
77	3.7.2 Prérequis .....	22
78	3.7.3 Déroulement.....	22
79	<b>3.8 Enchaînement des taches</b> .....	<b>22</b>
80	<b>4. ANALYSE DE SECURITE</b> .....	<b>23</b>
81	<b>4.1 Analyse de risque pour l'organisme client</b> .....	<b>23</b>
82	4.1.1 Besoins de sécurité .....	24
83	4.1.2 Menaces .....	26
84	4.1.3 Recommandations .....	27

85	4.2	Analyse de risque pour l'organisme fournisseur .....	28
86	4.2.1	Besoins de sécurité .....	29
87	4.2.2	Menaces .....	30
88	4.2.3	Recommandations .....	31
89	5.	MISE EN ŒUVRE.....	33
90	5.1	Distinction des environnements .....	33
91	5.2	Profils des certificats .....	33
92	5.2.1	Certificats SSL serveur.....	33
93	5.2.2	Certificats SSL client .....	35
94	5.2.3	Certificats de signature.....	35
95	5.3	Filtrage des certificats.....	36
96	5.3.1	Authentification serveur .....	36
97	5.3.2	Authentification mutuelle .....	37
98	5.3.3	Filtrage des certificats.....	38
99	5.4	Gestion des traces applicatives .....	38
100	5.4.1	Rappel sur le format d'échange des traces.....	39
101	5.4.2	Normalisation de l'élément Statut .....	40
102	5.4.3	Normalisation des champs URL et Action.....	40
103	6.	GESTION DES PAGM.....	42
104	6.1	Rappel de définitions issues du standard.....	42
105	6.2	Modèle d'utilisation .....	42
106	6.2.1	PAGM « cumulatifs » .....	42
107	6.2.2	PAGM « par rôles » .....	43
108	6.2.3	PAGM « poupées russes » .....	44
109	6.3	Cas d'usage .....	45
110	6.3.1	Principes généraux.....	45
111	6.3.2	Interops-A : application à application.....	45
112	6.3.3	Interops-P : portail à portail .....	45
113	6.3.4	Interops-P : portail à service .....	46
114			

115

## 1. INTRODUCTION

116

### 1.1 Objet du document

117

Ce document présente la démarche d'accrochage d'une application Interops-A entre un organisme client et un organisme fournisseur.

118

119

Le chapitre 2 décrit les étapes nécessaires à la mise en œuvre. Le chapitre 2.9 présente les recommandations relatives à la mise en œuvre.

120

121

### 1.2 Glossaire

CRL	Certificate Revocation List
Interops	Interopérabilité entre les Organismes de Protection Sociale
Interops-A	Interops mode « application à application »
VI	Vecteur d'Identification
WSDL	Web Service Description Language
WSS	Web Service Security

122

### 1.3 Références

123

#### 1.3.1 Documents internes

	Référence	Titre	Auteur	Ver.	Date
[CONV]	Standard Interops1.0_ConventionTechnique	Convention technique	Dictao	1.8	28/07/2008
[WSS]	dictao_DGME_DIP121_lv01	Utilisation de WSS dans le cadre d'IOPS	Dictao	0.5	02/11/2006

124

125

#### 1.3.2 Documents externes

	Titre	Auteur	Date
[CRYPTO]	Mécanismes cryptographiques - Règles et recommandations concernant le choix et le dimensionnement des mécanismes cryptographiques de niveau de robustesse <i>standard</i>	DCSSI	19/12/2006
[PRIS]	Politique de Référencement Intersectorielle de Sécurité v2 - Politiques de Certification Types,	DCSSI	06/11/2006

	Profils de certificats / LCR / OCSP et Algorithmes Cryptographiques		
[WSI]	Basic Profile Version 1.1	Keith Ballinger, David Ehnebuske, Christopher Ferris, Martin Gudgin, Canyang Kevin Liu, Mark Nottingham, Prasad Yendluri	10/04/2006

126

127

## 2. DEMARCHE D'ACCROCHAGE INTEROPS-A

128

La mise en œuvre du mode « application à application » du standard Interops porte sur la mise à disposition d'un organisme client par un organisme fournisseur d'un Web Service.

129

130

Afin de réaliser l'accrochage des systèmes d'informations clients et fournisseurs, plusieurs étapes ont été identifiées. Les paragraphes qui suivent détaillent ces étapes et l'enchaînement des tâches.

131

132

133

### 2.1 Gestion des aspects conventionnels

134

#### 2.1.1 Objectif

135

L'objectif de cette étape est de mettre en place une « convention technique d'accrochage » permettant de :

136

137

- Rassembler les éléments techniques nécessaires à l'accrochage

138

- Partager ces éléments

139

Les OPS se baseront sur le document décrivant les conventions techniques du Standard Interops (cf. [CONV]).

140

141

#### 2.1.2 Prérequis

142

Il n'y a pas de prérequis à cette étape.

143

#### 2.1.3 Déroulement

144

Les organismes clients et fournisseurs remplissent et s'échangent les documents de convention technique. Les éléments à fournir *a minima* sont :

145

146

- Les informations du VI

147

- Les éléments propres au mode Interops-A

148

- Les éléments techniques relatifs à la couche de transport

149

### 2.2 Accrochage réseau et SSL

150

#### 2.2.1 Objectif

151

L'objectif de cet accrochage réseau est de valider les communications entre l'infrastructure de l'organisme client et celle de l'organisme fournisseur, avec activation de la couche SSL. Les éléments impactés sont les suivants :

152

153

154

- Proxy client

155

- Reverse-proxy fournisseur

156

- Mécanismes d'authentification mutuelle

157

#### 2.2.2 Prérequis

158

Les deux organismes doivent s'être entendus sur les éléments techniques de la couche transports via la « convention d'accrochage ».

159



160 Cela implique notamment pour l'accrochage réseau que :

- 161 • L'organisme fournisseur doit avoir fourni au client l'URL du Web Service (incluant le
- 162 nom du serveur et le port utilisé).
- 163 • L'organisme fournisseur doit avoir fourni au client les adresses IP du ou des reverse-
- 164 proxies dans l'espace d'adressage de l'organisme client.
- 165 • L'organisme client doit avoir fourni au fournisseur les adresses IP du ou des proxies
- 166 dans l'espace d'adressage de l'organisme fournisseur.

167 L'activation de la couche SSL implique que :

- 168 • L'organisme fournisseur doit posséder un certificat d'authentification SSL serveur
- 169 • L'organisme client doit posséder un certificat d'authentification SSL client
- 170 • Chacun des organismes devra obtenir de son partenaire les certificats, les chaînes
- 171 de certification et les CRL associées : la « convention technique d'accrochage »
- 172 permet d'échanger le Base64 des certificats d'authentification et des chaînes de
- 173 certification et les URL de téléchargement des CRL.

174 Chacun des organismes devra s'assurer de l'ouverture des flux réseaux compte tenu des

175 informations ci-dessus.

### 176 2.2.3 Déroutement

177 Les deux organismes configurent leurs équipements réseau (proxy et reverse-proxy) à partir

178 des informations spécifiées par la convention technique d'accrochage :

- 179 • Ouverture des flux
- 180 • Configuration des adresses IP

181 A l'issue de ces tâches, l'organisme client pourra tester la communication réseau sans

182 authentification SSL aux adresses spécifiées par le fournisseur via une commande *telnet*.

183 Les organismes devront configurer le proxy (client) et le reverse-proxy (fournisseur) afin

184 d'activer la couche d'authentification SSL. Le test des communications SSL peut également se

185 faire via une commande *telnet*.

186 L'organisme fournisseur pourra mettre en place un filtre basé sur le DN (Distinguished Name)

187 ou le CN (Common Name) du certificat d'authentification client afin de n'accepter que les

188 certificats émanant de l'organisme client par exemple et non tout certificat émis par la chaîne de

189 certification.

190 **Conseil** : En cas de problème sur la couche SSL, un outil comme *openssl* (via les options

191 *s\_client* et *s\_server*) permet de réaliser une authentification SSL serveur ou cliente et ainsi

192 détecter les problèmes liés à la reconnaissance des certificats.

## 193 2.3 Accrochage fonctionnel hors-ligne

### 194 2.3.1 Objectif

195 Le but de cette étape est de commencer à valider la compatibilité hors standard Interops des

196 implémentations clientes et Web Service.

197 Cette étape qui trouve son prolongement dans l'accrochage fonctionnel (cf. § 0) n'a pas pour

198 objectif de réaliser la validation complète des composants de la chaîne fonctionnelle. Cet

199 accrochage fonctionnel hors-ligne pouvant être réalisé en parallèle de l'accrochage réseau, il

200 permet de gagner du temps sur le planning général de l'accrochage.

201 Dans la mesure où les échanges sont réalisés sans transmission de VI, le fournisseur devra  
202 « bouchonner » son application si celle-ci attend du VI des informations nécessaires à la  
203 création du contexte de sécurité (code client, code organisme, attributs optionnels). Le  
204 fournisseur devra construire le contexte de sécurité attendu par le service sans avoir recours au  
205 VI.

### 206 2.3.2 Prérequis

207 L'organisme fournisseur devra fournir à l'organisme client :

- 208 • Le descripteur du Web Service (fichier WSDL)

209 **Note** : Le Web Service proposé par l'organisme fournisseur à l'organisme client devrait être  
210 conformes aux recommandations du WS-I afin d'offrir les garanties maximales d'interopérabilité.  
211 L'organisme fournisseur portera une attention particulière aux problèmes liés à l'encodage des  
212 données (jeux de caractères utilisés par l'application cliente, le Web Service, etc.). Le WS-I  
213 fournit des outils java ([http://www.ws-i.org/Testing/Tools/2005/06/WSI\\_Test\\_Java\\_Final\\_1.1.zip](http://www.ws-i.org/Testing/Tools/2005/06/WSI_Test_Java_Final_1.1.zip))  
214 ou C# ([http://www.ws-i.org/Testing/Tools/2005/06/WSI\\_Test\\_CS\\_Final\\_1.1.zip](http://www.ws-i.org/Testing/Tools/2005/06/WSI_Test_CS_Final_1.1.zip)) permettant  
215 d'analyser un descripteur de Web Service.

- 216 • Toutes les documentations nécessaires ou utiles à la mise en œuvre d'un client de  
217 ce service :
  - 218 o Spécifications fonctionnelles
  - 219 o Spécifications techniques des structures de données utilisées dans les  
220 échanges
  - 221 o Description des cas d'erreurs fonctionnelles
  - 222 o Description des tests fonctionnels du WS (cas passants et non-passants)  
223 permettant de valider une implémentation cliente. Ces jeux de tests doivent  
224 rester strictement fonctionnels (pas de mise en œuvre du standard Interops à  
225 ce niveau). Ils ne doivent pas être spécifiques à l'organisme client.

226 **Note** : La définition du jeu de test nécessite un gros effort de la part de l'organisme fournisseur.  
227 Cependant, compte tenu de la « lourdeur » de mise en œuvre de l'accrochage fonctionnel hors-  
228 ligne, l'organisme fournisseur pourra proposer à cette étape un dossier de tests fonctionnels  
229 réduit permettant de valider les principaux cas passants et d'erreur.

230 Par ailleurs, l'accrochage hors-ligne nécessite un outillage spécifique :

- 231 • Au niveau de l'organisme client pour récupérer les messages. Les flux SOAP  
232 générés par l'implémentation client du Web Service peuvent être récupérés à l'aide  
233 d'outils tels que tcpmon (cf. <https://tcpmon.dev.java.net/>) ou tcpdump (cf.  
234 <http://www.tcpdump.org/>).
- 235 • Au niveau de l'organisme fournisseur pour les rejouer. Les flux SOAP peuvent être  
236 soumis au Web Service à l'aide d'outils tels que Paros (<http://www.parosproxy.org/>),  
237 wget (<http://www.gnu.org/software/wget/wget.html>) ou cURL (<http://curl.haxx.se/>).

### 238 2.3.3 Déroulement

239 L'organisme client développera sa couche d'appel SOAP en fonction du WSDL fourni par  
240 l'organisme fournisseur.

241 Il générera et récupérera les flux SOAP correspondant au dossier de test partiel proposé par  
242 l'organisme fournisseur, avant de les lui transmettre par mail.

243 L'organisme fournisseur soumettra les flux SOAP au Web Service pour validation fonctionnelle.

244 Le dossier de test partiel doit permettre de remonter les erreurs potentielles suivantes :

- 245 • Incompatibilité des couches SOAP cliente et serveur
- 246 • Incompatibilité des schémas ou de l'encodage des données

247 • Etc.

## 248 2.4 Accrochage fonctionnel

### 249 2.4.1 Objectif

250 Le but de cette étape est de valider la compatibilité hors standard Interops des différents  
251 composants de la chaîne fonctionnelle : client Web Service, proxy, reverse-proxy, Web Service.

252 Dans la mesure où les échanges sont réalisés sans transmission de VI, le fournisseur devra  
253 « bouchonner » son application si celle-ci attend du VI des informations nécessaires à la  
254 création du contexte de sécurité (code client, code organisme, attributs optionnels). Le  
255 fournisseur devra construire le contexte de sécurité attendu par le service sans avoir recours au  
256 VI.

257 Cet accrochage fonctionnel pourra être réalisé avec authentification SSL.

### 258 2.4.2 Prérequis

259 Les prérequis sont ceux de l'accrochage fonctionnel hors-ligne, l'organisme fournisseur devant  
260 simplement fournir à l'organisme client le dossier de test fonctionnels complet.

### 261 2.4.3 Déroutement

262 L'organisme client produira les jeux de tests conformes aux spécifications de l'organisme  
263 fournisseur permettant de valider son implémentation du client Web Service.

264 Puis, il lancera les jeux de tests.

265 La réalisation des tests fonctionnels doit permettre de remonter les erreurs potentielles  
266 suivantes :

- 267 • Mauvaise URL d'accès
- 268 • Incompatibilité dans la couche de transport (HTTP)
- 269 • Incompatibilité des couches SOAP cliente et serveur
- 270 • Incompatibilité des schémas ou de l'encodage des données
- 271 • Etc.

272 En cas d'erreur, l'organisme client se chargera de vérifier qu'il a bien reçu l'acceptation de  
273 l'organisme fournisseur et auprès de ses équipes réseaux, que le flux a été ouvert.

## 274 2.5 Validation hors-ligne des assertions

### 275 2.5.1 Objectif

276 L'objectif de cette étape est de valider :

- 277 • La capacité de l'organisme client à générer un VI conforme au standard Interops et à  
278 la convention technique
- 279 • La capacité du fournisseur à traiter un VI conforme au standard Interops et à la  
280 convention technique

281 **Note** : la non-conformité des VI à la convention technique est apparue comme un problème  
282 récurrent lors des différentes phases d'expérimentation.

283  
284

**Conseil :** Cette étape étant réalisée hors-ligne, elle peut être effectuée en parallèle des accrochages réseau et fonctionnels.

285

### 2.5.2 Prérequis

286  
287  
288

Les éléments de la « convention technique d'accrochage » relatifs au VI doivent avoir été échangés. De même, l'organisme client doit avoir transmis au fournisseur la chaîne de certification permettant de valider la signature du VI pour l'environnement d'accrochage.

289  
290

L'organisme client doit disposer d'une implémentation de la brique technique de génération des VI conforme au standard Interops-A (par exemple : Serveur de Jeton GIPMDS v3).

291  
292  
293

L'organisme fournisseur doit disposer d'une implémentation de la brique technique de vérification des VI conforme au standard Interops-A (par exemple : Serveur de Jeton GIPMDS v3).

294  
295  
296  
297

D'une manière générale, les organismes sont encouragés à mettre en œuvre le maximum de tests en interne permettant de s'assurer de la conformité de leur implémentation de la brique technique de génération/vérification de VI vis-à-vis du standard Interops, et ce afin de limiter le temps perdu en aller-retour entre les organismes.

298  
299  
300

Parmi les outils permettant de tester rapidement les VI, on notera XMLSEC en ligne de commande, qui permet de valider la signature d'un document XML à partir d'une chaîne de certification. La commande suivante permet de vérifier la signature d'une Assertion SAML 2.0

301  
302

```
xmlsec.exe --verify --store-references --trusted-pem [Certificats de la chaîne d'AC] --id-attr:ID Assertion [Fichier XML à vérifier]
```

303  
304  
305

Parmi les implémentations du standard Interops, on citera le Serveur de Jeton GIPMDS v3 qui a bénéficié de campagnes de tests et de validation étendues lors de l'expérimentation du mode « application à application ».

306

### 2.5.3 Déroutement

307  
308

L'organisme client génère des VI (cas passants uniquement) respectant la « convention technique d'accrochage » puis les envoie par mail au fournisseur, lequel les vérifie.

309  
310

Les VI générés doivent avoir une durée de vie suffisamment longue pour permettre les tests hors-ligne (une validité de plusieurs jours peut être nécessaire à cette étape).

311  
312  
313  
314  
315  
316

**Attention :** une fois signé, le VI doit être transmis sans aucune modification. Tout changement de caractère (même un retour chariot), d'encodage ou de format de fichier (linux/Windows) aura pour conséquence de « casser » la signature. L'organisme client devra donc veiller à transmettre le VI tel qu'il est généré par son implémentation. Des causes fréquentes de signatures invalides sont liées aux « pretty print » des fichiers XML par les outils de visualisation ou les clients mails.

317  
318

**Il est ainsi fortement recommandé à l'organisme client de transmettre le VI sous la forme d'une pièce jointe encodé en Base64.**

319  
320  
321

Afin de faciliter la génération des VI par le client, le fournisseur doit être en mesure d'orienter l'organisme client dans la résolution des problèmes sur les VI générés par ce dernier sont non-conformes.

## 322 2.6 Accrochage Interops-A

### 323 2.6.1 Objectif

324 L'objectif de cette étape est de valider l'interopérabilité entre les organismes clients et  
325 fournisseurs et la conformité au standard Interops-A.

### 326 2.6.2 Prérequis

327 L'utilisation de WSS pour l'adjonction du vecteur d'identification au message SOAP doit être  
328 conforme au document [WSS]. Ainsi, conformément au standard, aucune partie du message  
329 SOAP ne sera signé. Le vecteur d'identification sera simplement inclus dans l'entête WSS.

330 L'organisme fournisseur doit disposer de jeux de test fonctionnels complet (cf. paragraphe 2.3)  
331 incluant l'utilisation du VI (code client, code organisme, attributs optionnels, etc.).

332 L'organisme fournisseur doit disposer de tests exhaustifs permettant de valider sa capacité à  
333 traiter les VI et notamment les cas non-passants :

- 334 • Vérification du format du VI (tests des éléments ou attributs obligatoires et optionnels  
335 de l'assertion SAML)
- 336 • Vérification de la conformité du VI à la convention
- 337 • Vérification de la validité du jeton SAML (date, signature)

338 L'organisme fournisseur doit également disposer de jeux de tests permettant de valider le fait  
339 que son Web Service se conforme au standard Interops pour la gestion des erreurs. Et qu'il  
340 peut traiter (cf. [Interops-A]) :

- 341 • Erreurs au niveau assertion (format de jeton ou algorithme de signature non  
342 supporté, jeton invalide, serveur de jeton injoignable, signature invalide, jeton non  
343 authentifié, pas de jeton de sécurité)
- 344 • Erreurs au niveau VI (PAGM invalides, service visé invalide, identifiant de  
345 l'organisme client invalide, niveau d'authentification non conventionnel, VI invalide)
- 346 • Erreurs au niveau du service fournisseur (service indisponible, injoignable)
- 347 • Erreurs au niveau transport (timeout, erreur SSL)

348 L'organisme client devra tout particulièrement valider le comportement de son application dans  
349 le cas d'un problème lié au standard (cf. ci-dessus).

350 Dans le cadre de l'expérimentation, la synchronisation temporelle ne sera pas aussi stricte  
351 qu'en production. Les organismes ont notamment le choix du serveur NTP (interne ou externe).  
352 La synchronisation sur une source NTP est cependant obligatoire, pour ainsi éviter tout  
353 problème lié à la dérive d'horloge. Pour autant, la durée de vie du vecteur d'identification doit  
354 être paramétrable pour effectuer des vérifications du vecteur par l'organisme fournisseur en  
355 s'affranchissant des conditions temporelles.

### 356 2.6.3 Déroulement

357 L'organisme fournisseur transmet à l'organisme client la description des jeux de tests à mettre  
358 en œuvre. L'organisme client implémente les jeux de tests permettant notamment de valider sa  
359 gestion des remontées d'erreurs.

360

## 2.7 Accrochage traçabilité

361

### 2.7.1 Objectif

362  
363

L'objectif de cette étape est de valider la capacité des deux organismes à s'échanger des traces sur la base des principes définis par le standard Interops.

364

### 2.7.2 Prérequis

365

La génération des traces d'audit est activée chez chaque organisme.

366  
367  
368  
369

Lors de la mise en production, les systèmes de traces d'audit sont conformes à la convention des deux cotés (durée de vie, conservation éléments tracés, etc.). En particulier, l'organisme fournisseur devra être capable de générer des traces applicatives conformes aux spécifications conventionnelles en ce qui concerne l'élément « Action ».

370

Ce n'est pas un prérequis pour l'accrochage.

371

### 2.7.3 Déroulement

372  
373

L'organisme client lance plusieurs requêtes sur le Web Service du fournisseur (valides et invalides).

374  
375  
376  
377

L'organisme fournisseur génère une déclaration de comportement suspect à partir d'un VI donné (parmi ceux envoyés par le client) au format d'échange des traces. Il envoie cette déclaration par mail au client. Le client doit pouvoir traiter la demande et prouver sa capacité à identifier l'utilisateur local.

378  
379  
380  
381  
382

L'organisme client génère des demandes de traces à partir d'un VI donné (parmi ceux envoyés) au format d'échange des traces. Il envoie ces demandes par mail au fournisseur. Le fournisseur doit pouvoir traiter les demandes et répondre au client selon le format d'échange des traces. L'organisme client veillera à effectuer des demandes sur des requêtes valides et invalides pour couvrir les différents cas prévus par le standard.

383  
384  
385  
386

L'organisme client vérifiera en particulier sa capacité à interpréter l'élément « Action » des traces applicatives du fournisseur, dont la présence et les spécifications sont conventionnelles. A cette fin, il générera des demandes de traces concernant des requêtes couvrant toutes les actions possibles.

387

Ces différentes actions peuvent être réalisées en parallèle.

388

## 2.8 Tests de charge

389

### 2.8.1 Objectif

390  
391

L'objectif de cette étape est de valider la capacité du système à tenir la charge telle que précisée par le cahier des charges et/ou les exigences exprimées par les MOA.

392  
393

Ces tests de charge mettront en œuvre tous les éléments de la chaîne de l'organisme client et de l'organisme fournisseur.

394  
395  
396  
397

**Attention : Cette phase peut avoir un impact fort sur l'utilisation des ressources réseaux et peut donc perturber les services existants. Il convient de limiter les tests de charge au strict nécessaire sans pousser l'architecture de l'organisme fournisseur, qui peut être dimensionnée pour être partagée par plusieurs OPS.**

398

## 2.8.2 Prérequis

399

Toutes les autres phases doivent avoir été validées.

400

L'organisme fournisseur aura au préalable réalisé des tests de charge en interne pour déterminer les seuils de l'infrastructure côté organisme fournisseur.

401

402

La MOE côté organisme fournisseur définit les tests de charge à effectuer par l'organisme client et les paramètres associés :

403

404

- Nombre de clients simultanés maximum
- Think time ou temps entre chaque requête
- Nombre de tirs/durée du test de charge
- Jeu de test spécifique
- etc.

405

406

407

408

409

Afin d'assurer un fonctionnement optimal de la plate-forme en production, il convient d'effectuer *a minima* :

410

411

- Des tests de stress de l'application pour observer des dégradations suites à des pics de charge
- Des tests d'endurance pour détecter des dégradations éventuelles au fil du temps

412

413

414

415

Conseil : Les tests de charge pourront être effectués au niveau du client du Web Service (utilisation d'un framework particulier par exemple), ou au niveau de l'application appelante (application Web effectuant des appels Web Service par exemple).

416

417

418

## 2.8.3 Dérroulement

419

Les organismes mettent en œuvre le plan de test.

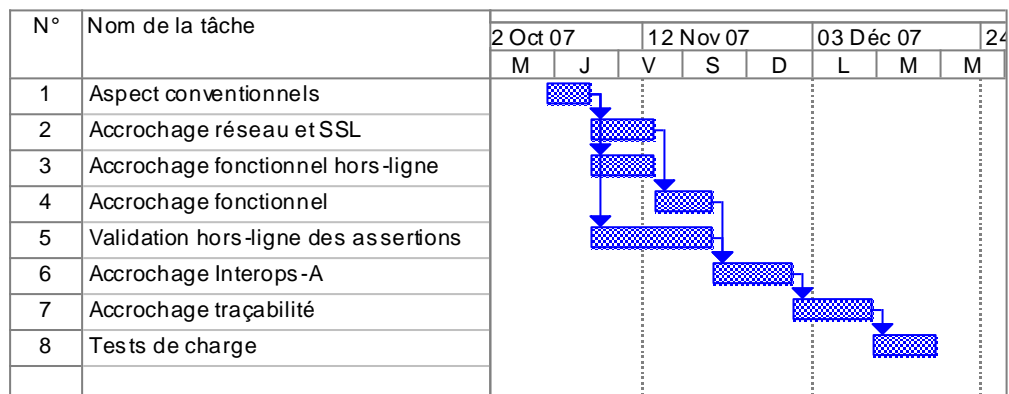
420

## 2.9 Enchaînement des tâches

421

Le diagramme de Gantt ci-dessous présente l'enchaînement des différentes étapes :

422



423

424

## 3. DEMARCHE D'ACCROCHAGE INTEROPS-P

425

### 3.1 Gestion des aspects conventionnels

426

#### 3.1.1 Objectif

427

L'objectif de cette étape est de mettre en place une « convention technique d'accrochage » permettant de :

429

- Rassembler les éléments techniques nécessaires à l'accrochage

430

- Partager ces éléments

431

Les OPS se baseront sur le document décrivant les conventions techniques du Standard Interops (cf. [CONV]).

432

433

#### 3.1.2 Prérequis

434

Il n'y a pas de prérequis à cette étape.

435

#### 3.1.3 Déroulement

436

Les organismes clients et fournisseurs remplissent et s'échangent les documents de convention technique. Les éléments à fournir *a minima* sont :

437

438

- Les informations du VI

439

- Les éléments propres au mode Interops-P

440

- Les éléments techniques relatifs à la couche de transport

441

### 3.2 Accrochage réseau et SSL

442

#### 3.2.1 Objectif

443

L'objectif de cet accrochage réseau est de valider les communications entre l'infrastructure de l'organisme client et celle de l'organisme fournisseur, avec activation de la couche SSL. Les éléments impactés sont les suivants :

444

445

446

- Proxy client

447

- Reverse-proxy fournisseur

448

- Mécanismes d'authentification mutuelle

449

#### 3.2.2 Prérequis

450

Les deux organismes doivent s'être entendus sur les éléments techniques de la couche transports via la « convention d'accrochage ».

451

452

Cela implique notamment pour l'accrochage réseau que :

453

- L'organisme fournisseur doit avoir fourni au client l'URL du Service Web (incluant le nom du serveur et le port utilisé).

454

455

- L'organisme fournisseur doit avoir fourni au client les adresses IP du ou des reverse-proxies dans l'espace d'adressage de l'organisme client.

456



- 457
- L'organisme client doit avoir fourni au fournisseur les adresses IP du ou des proxies dans l'espace d'adressage de l'organisme fournisseur.
- 458

459 L'activation de la couche SSL implique que :

- 460
- L'organisme fournisseur doit posséder un certificat d'authentification SSL serveur
  - L'organisme client doit posséder un certificat d'authentification SSL client
  - Chacun des organismes devra obtenir de son partenaire les certificats, les chaînes de certification et les CRL associées : la « convention technique d'accrochage » permet d'échanger le Base64 des certificats d'authentification et des chaînes de certification et les URL de téléchargement des CRL.
- 461  
462  
463  
464  
465

466 Chacun des organismes devra s'assurer de l'ouverture des flux réseaux compte tenu des informations ci-dessus.

467

468 **Conseil** : L'organisme fournisseur pourra mettre en place une page web statique de test indiquant que la page a été atteinte avec un protocole donné.

469

### 470 3.2.3 Déroutement

471 Les deux organismes configurent leurs équipements réseau (proxy et reverse-proxy) à partir des informations spécifiées par la convention technique d'accrochage :

472

- 473
- Ouverture des flux
  - Configuration des adresses IP
- 474

475 A l'issue de ces tâches, l'organisme client pourra tester la communication réseau sans authentification SSL aux adresses spécifiées par le fournisseur via une commande *telnet*.

476

477 Les organismes devront configurer le proxy (client) et le reverse-proxy (fournisseur) afin d'activer la couche d'authentification SSL. Le test des communications SSL peut également se faire via une commande *telnet*.

478  
479

480 L'organisme fournisseur pourra mettre en place un filtre basé sur le DN (Distinguished Name) ou le CN (Common Name) du certificat d'authentification client afin de n'accepter que les certificats émanant de l'organisme client par exemple et non tout certificat émis par la chaîne de certification.

481  
482  
483

484 **Conseil** : En cas de problème sur la couche SSL, un outil comme *openssl* (via les options *s\_client* et *s\_server*) permet de réaliser une authentification SSL serveur ou cliente et ainsi détecter les problèmes liés à la reconnaissance des certificats.

485  
486

487 A l'issue des tests effectués par le client à l'aide des commandes *telnet* et *openssl*, ce dernier pourra réaliser une connexion depuis un navigateur web via le proxy et le reverse-proxy et vérifier l'accès à la page web de test.

488  
489

## 490 3.3 Validation hors-ligne des jetons SAML

### 491 3.3.1 Objectif

492 L'objectif de cette étape est de valider :

- 493
- La capacité de l'organisme client à générer un VI conforme au standard Interops et à la convention technique
  - La capacité du fournisseur à traiter un VI conforme au standard Interops et à la convention technique
- 494  
495  
496

497  
498

**Note** : la non-conformité des VI à la convention technique est apparue comme un problème récurrent lors des différentes phases d'expérimentation.

499  
500

**Conseil** : Cette étape étant réalisée hors-ligne, elle peut être effectuée en parallèle des accrochages réseau et fonctionnels.

501

### 3.3.2 Prérequis

502  
503  
504

Les éléments de la « convention technique d'accrochage » relatifs au VI doivent avoir été échangés. De même, l'organisme client doit avoir transmis au fournisseur la chaîne de certification permettant de valider la signature du VI pour l'environnement d'accrochage.

505  
506

L'organisme client doit disposer d'une implémentation de la brique technique de génération des VI conforme au standard Interops-P (par exemple : Serveur de Jeton GIPMDS v3).

507  
508  
509

L'organisme fournisseur doit disposer d'une implémentation de la brique technique de vérification des VI conforme au standard Interops-P (par exemple : Serveur de Jeton GIPMDS v3).

510  
511

L'organisme fournisseur doit disposer de tests exhaustifs permettant de valider sa capacité à traiter les VI et notamment les cas non-passants :

512  
513

- Vérification du format du VI (tests des éléments ou attributs obligatoires et optionnels du jeton SAML)

514

- Vérification de la conformité du VI à la convention

515

- Vérification de la validité du jeton SAML (date, signature)

516  
517  
518  
519

D'une manière générale, les organismes sont encouragés à mettre en œuvre le maximum de tests en interne permettant de s'assurer de la conformité de leur implémentation de la brique technique de génération/vérification de VI vis-à-vis du standard Interops, et ce afin de limiter le temps perdu en aller-retour entre les organismes.

520  
521  
522  
523

Parmi les outils permettant de tester rapidement les VI, on notera XMLSEC en ligne de commande, qui permet de valider la signature d'un document XML à partir d'une chaîne de certification. La commande suivante permet de vérifier la signature d'une Assertion SAML 2.0 contenue dans une Response SAML 2.0.

524  
525

```
xmlsec.exe --verify --store-references --trusted-pem [Certificats de la chaîne d'AC] --id-attr:ID Assertion [Fichier XML à vérifier]
```

526  
527  
528

**Conseil** : Parmi les implémentations du standard Interops, on citera le Serveur de Jeton GIPMDS v3 qui a bénéficié de campagnes de tests et de validation étendues lors de l'expérimentation du mode « portail à portail ».

529

### 3.3.3 Déroulement

530  
531

L'organisme client génère des VI (cas passants uniquement) respectant la « convention technique d'accrochage » puis les envoie par mail au fournisseur, lequel les vérifie.

532  
533

Les VI générés doivent avoir une durée de vie suffisamment longue pour permettre les tests hors-ligne (une validité de plusieurs jours peut être nécessaire à cette étape).

534  
535  
536  
537  
538  
539

**Attention** : une fois signé, le VI doit être transmis sans aucune modification. Tout changement de caractère (même un retour chariot), d'encodage ou de format de fichier (linux/Windows) aura pour conséquence de « casser » la signature. L'organisme client devra donc veiller à transmettre le VI tel qu'il est généré par son implémentation. Des causes fréquentes de signatures invalides sont liées aux « pretty print » des fichiers XML par les outils de visualisation ou les clients mails.

540  
541

Il est ainsi fortement recommandé à l'organisme client de transmettre le VI sous la forme d'une pièce jointe encodé en Base64.

542 Afin de faciliter la génération des VI par le client, le fournisseur doit être en mesure d'orienter  
543 l'organisme client dans la résolution des problèmes sur les VI générés par ce dernier sont non-  
544 conformes.

## 545 3.4 Accrochage Interops-P sans application

### 546 3.4.1 Objectif

547 L'objectif de cette étape est de valider l'interopérabilité entre les organismes clients et  
548 fournisseurs et la conformité au standard Interops-P.

549 Cette étape devra permettre de :

- 550 • Valider les réécritures mise en place côté proxy client (modification de l'espace de  
551 nommage et gestion des cookies)
- 552 • Valider le Service de transfert Inter-sites mis en place par le client
- 553 • Valider l'intégration et la transmission du jeton SAML (SAML Response 2.0)

554 Cette étape est réalisée sans application, ce qui signifie que l'application visée peut être une  
555 application « bouchon » facilitant la validation du standard Interops-P.

### 556 3.4.2 Prérequis

557 Les éléments de la « convention technique d'accrochage » relatifs au VI et à la couche  
558 transport doivent avoir été échangés. De même, l'organisme client doit avoir transmis au  
559 fournisseur la chaîne de certification permettant de valider la signature du VI pour  
560 l'environnement d'accrochage.

561 Le client devra avoir mis en place son service de transfert inter-sites, ainsi que les mécanismes  
562 de réécriture des cookies et des URL sur son ou ses proxies.

563 En particulier, il devra s'assurer de sa capacité à générer des requêtes HTTP contenant un  
564 champ relayState précisant le service visé extrait des données conventionnelles.

565 Le fournisseur devra avoir mis en place une application « bouchon » et son service de  
566 consommation d'assertion.

567 **Conseil** : L'application « bouchon » proposée par le fournisseur peut afficher le VI extrait du  
568 jeton SAML et les cookies reçus. En cas d'échec de vérification du jeton SAML, l'application  
569 peut en afficher la cause pour faciliter l'accrochage du client.

570 L'organisme fournisseur doit également disposer de jeux de tests permettant de valider le fait  
571 que son infrastructure peut traiter les cas d'erreur liés au VI :

- 572 • Erreurs au niveau Assertion ou Response (format de jeton ou algorithme de  
573 signature non supporté, jeton invalide, serveur de jeton injoignable, signature  
574 invalide, jeton non authentifié, pas de jeton de sécurité)
- 575 • Erreurs au niveau VI (PAGM invalides, service visé invalide, identifiant de  
576 l'organisme client invalide, niveau d'authentification non conventionnel, VI invalide)

577 **Conseil** : D'une manière générale, les organismes devraient personnaliser les erreurs  
578 renvoyées par chacun des éléments de la chaîne fonctionnelle (proxy client, reverse-proxy  
579 fournisseur, application). Ceci afin de faciliter le diagnostic en cas de problèmes.

580 **Note** : Le niveau de détail de cette personnalisation doit être un compromis entre la facilitation  
581 du diagnostic et la non-divulgaration d'informations sensibles (statut de vérification des VI non-  
582 passant notamment).

583 L'organisme fournisseur devra en outre vérifier la capacité de son service de consommation  
584 d'assertion à rediriger l'utilisateur vers le service visé :

- 585
- En utilisant le champ « relayState » si ce dernier est présent.
- 586
- En utilisant une URL par défaut fonction de l'identifiant du service visé précisé par le
- 587
- VI si la requête ne contient pas de « relayState ».

588 Dans le cadre de l'expérimentation, la synchronisation temporelle ne sera pas aussi stricte  
589 qu'en production. Les organismes ont notamment le choix du serveur NTP (interne ou externe).  
590 La synchronisation sur une source NTP est cependant obligatoire en production, pour ainsi  
591 éviter tout problème lié à la dérive d'horloge. Pour autant, la durée de vie du vecteur  
592 d'identification doit être paramétrable pour effectuer des vérifications du vecteur par l'organisme  
593 fournisseur en s'affranchissant des conditions temporelles.

### 594 3.4.3 Déroulement

595 Le client tentera d'accéder à la page de l'application « bouchon ».

596 Pour tester la bonne gestion des cookies, il faudra accéder au moins 2 fois à la page dans une  
597 session navigateur.

598 Des cas d'erreurs fonctionnels liés au VI pourront être testés pour tester les vérifications et le  
599 comportement de la chaîne :

- 600
- Absence de vecteur d'identification
- 601
- Assertion expirée
- 602
- Mauvais PAGM
- 603
- Mauvais identifiant de l'émetteur de l'assertion
- 604
- Mauvais nom de l'attribut PAGM
- 605
- Mauvaise signature
- 606
- Etc.

## 607 3.5 Accrochage Interops-P avec application

### 608 3.5.1 Objectifs

609 L'objectif de cette étape est de vérifier l'accès par le client à l'application web du fournisseur au  
610 travers des mécanismes d'interopérabilité.

611 Cette étape prolonge la phase précédente en mettant en œuvre l'application cible plutôt qu'une  
612 application « bouchon ».

### 613 3.5.2 Prérequis

614 L'organisme fournisseur doit fournir au client des jeux de test fonctionnels complets pour  
615 naviguer dans l'application.

### 616 3.5.3 Déroulement

617 Le client joue les jeux de tests proposés par le fournisseur.

618

## 3.6 Accrochage traçabilité

619

### 3.6.1 Objectif

620  
621

L'objectif de cette étape est de valider la capacité des deux organismes à s'échanger des traces sur la base des principes définis par le standard Interops.

622

### 3.6.2 Prérequis

623

La génération des traces d'audit est activée chez chaque organisme.

624  
625  
626  
627

Lors de la mise en production, les systèmes de traces d'audit sont conformes à la convention des deux cotés (durée de vie, conservation éléments tracés...). En particulier, l'organisme fournisseur devra être capable de générer des traces applicatives conformes aux spécifications conventionnelles en ce qui concerne l'élément « Action ».

628

Ce n'est pas un prérequis pour l'accrochage.

629

### 3.6.3 Déroulement

630  
631

L'organisme client tente plusieurs accès à l'application du fournisseur (avec des jetons valides et invalides).

632  
633  
634  
635

L'organisme fournisseur génère une déclaration de comportement suspect à partir d'un VI donné (parmi ceux envoyés par le client) au format d'échange des traces. Il envoie cette déclaration par mail au client. Le client doit pouvoir traiter la demande et prouver sa capacité à identifier l'utilisateur local.

636  
637  
638  
639  
640

L'organisme client génère des demandes de traces à partir d'un VI donné (parmi ceux envoyés) au format d'échange des traces. Il envoie ces demandes par mail au fournisseur. Le fournisseur doit pouvoir traiter les demandes et répondre au client selon le format d'échange des traces. L'organisme client veillera à effectuer des demandes sur des requêtes valides et invalides pour couvrir les différents cas prévus par le standard.

641  
642  
643  
644

L'organisme client vérifiera en particulier sa capacité à interpréter l'élément « Action » des traces applicatives du fournisseur, dont la présence et les spécifications sont conventionnelles. A cette fin, il générera des demandes de traces concernant des requêtes couvrant toutes les actions possibles.

645

Ces différentes actions peuvent être réalisées en parallèle.

646

## 3.7 Tests de charge

647

### 3.7.1 Objectif

648  
649

L'objectif de cette étape est de valider la capacité du système à tenir la charge telle que précisée par le cahier des charges et/ou les exigences exprimées par les MOA.

650  
651

Ces tests de charge mettront en œuvre tous les éléments de la chaîne de l'organisme client et de l'organisme fournisseur.

652  
653  
654  
655

**Attention** : Cette phase peut avoir un impact fort sur l'utilisation des ressources réseaux et peut donc perturber les services existants. Il convient de limiter les tests de charge au strict nécessaire sans pousser l'architecture de l'organisme fournisseur, qui peut être dimensionnée pour être partagée par plusieurs OPS.

656

### 3.7.2 Prérequis

657

Toutes les autres phases doivent avoir été validées.

658

L'organisme fournisseur aura au préalable réalisé des tests de charge en interne pour déterminer les seuils de l'infrastructure côté organisme fournisseur.

659

660

La MOE côté organisme fournisseur définit les tests de charge à effectuer par l'organisme client et les paramètres associés :

661

662

- Nombre de clients simultanés maximum

663

- Think time ou temps entre chaque requête

664

- Nombre de tirs/durée du test de charge

665

- Jeu de test spécifique

666

- etc.

667

Afin d'assurer un fonctionnement optimal de la plate-forme en production, il convient d'effectuer *a minima* :

668

669

- Des tests de stress de l'application pour observer des dégradations suites à des pics de charge

670

671

- Des tests d'endurance pour détecter des dégradations éventuelles au fil du temps

672

### 3.7.3 Déroutement

673

Les organismes mettent en œuvre le plan de test.

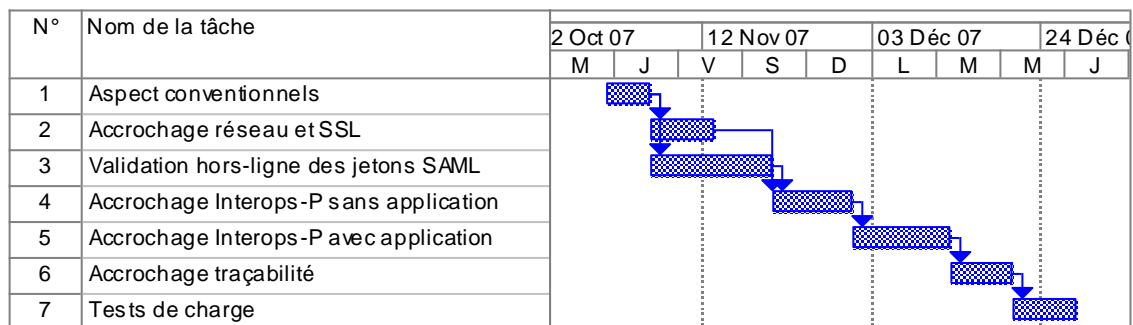
674

## 3.8 Enchaînement des tâches

675

Le diagramme de Gantt ci-dessous présente l'enchaînement des différentes étapes :

676



677

678

## 4. ANALYSE DE SECURITE

679

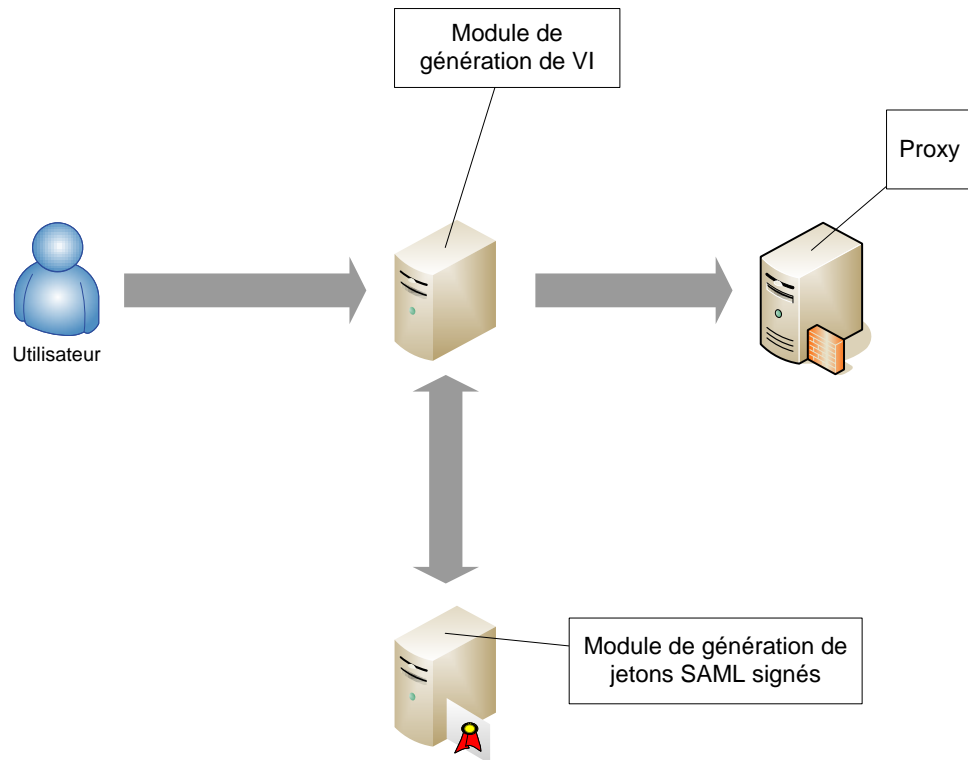
### 4.1 Analyse de risque pour l'organisme client

680

681

682

La présente analyse est effectuée pour une architecture de l'organisme client composée des éléments présentés à la Figure 1. Cette analyse est à adapter en fonction de l'architecture effectivement mise en place par l'organisme client.



683

684

**Figure 1 : Architecture de l'organisme client.**

685

Les éléments de l'organisme client sont donc les suivants :

686

- Service client (poste de travail ou application)
- Module de génération du VI :
  - Authentification de l'utilisateur.
  - Regroupe ou construit les éléments du VI.
  - Client du module de génération des jetons SAML signés.

687

688

689

690

691

692

693

694

695

696

697

698

699

700

- Module de génération des jetons SAML signés :
  - Certifie le VI
- Proxy :
  - Authentification SSL avec le reverse-proxy de l'organisme fournisseur
- Réseau interne reliant les différents éléments et notamment :
  - Le client au module de génération du VI et au proxy
  - Le module de génération du VI au module de génération des jetons SAML et au proxy
- Réseau externe permettant de transmettre le jeton SAML signé à l'organisme fournisseur

701 Les éléments suivant sont donc à protéger :

- 702 • Fonction de génération des VI
- 703 • Fonction de génération et de signature des jetons SAML
- 704 • Clefs privée de signature
- 705 • Le jeton SAML signé
- 706 • Les traces
- 707 • Clefs privée d'authentification SSL

#### 708 4.1.1 Besoins de sécurité

709 Les évènements redoutés sont :

- 710 • L'usurpation de l'identité d'un porteur vis-à-vis de l'organisme fournisseur
- 711 • La certification de mauvais attributs dans le jeton.

##### 712 4.1.1.1 Fonction de génération des VI

###### 713 ➤ Intégrité

714 Il faut garantir que les éléments fournis par le client lors de son authentification sont intègres. Il  
715 faut également garantir que les informations récupérées pour la génération du VI (auprès du  
716 référentiel d'habilitation par exemple) sont intègres. Une modification de ces éléments  
717 conduirait à générer un VI contenant des attributs du porteur invalides.

###### 718 ➤ Confidentialité et contrôle d'accès

719 Il faut vérifier que la demande de génération du VI porte bien sur le client autorisé.

720 Il faut assurer la confidentialité des informations d'authentification du client (ex : login / mot de  
721 passe).

722 *Remarque : les informations disponibles dans le jeton n'ont pas de caractère confidentiel vis-à-*  
723 *vis de l'organisme fournisseur puisqu'elle lui sont destinées.*

724 *Note : En revanche, l'article 6 de la convention juridique rappelle que « les données échangées*  
725 *dans le cadre du standard INTEROPS, quelle soient ou non à caractère personnel, sont des*  
726 *données confidentielles ».*

###### 727 ➤ Disponibilité

728 *La disponibilité du service est fonction des besoins définis conjointement par les organismes*  
729 *clients et fournisseurs.*

##### 730 4.1.1.2 Fonction de génération des jetons SAML signés

###### 731 ➤ Intégrité

732 Il faut garantir que les informations à signer sont intègres et n'ont pas été modifiées entre la  
733 génération du VI et la signature.

###### 734 ➤ Confidentialité et contrôle d'accès

735 Il faut vérifier que la demande de signature provient bien du module de génération du VI. Il faut  
736 éviter que quelqu'un puisse lancer une requête de génération de jeton SAML signé à la place  
737 du module de génération du VI.

###### 738 ➤ Disponibilité

739 *La disponibilité du service est fonction des besoins définis conjointement par les organismes*  
740 *clients et fournisseurs.*



741

#### 4.1.1.3 Clef privée de signature

742

##### ➤ Intégrité

743

Il faut garantir que la clef privée signant le jeton est bien celle qui est prévue par la convention technique passée entre les deux organismes.

744

745

Il faut garantir que l'on peut réinstaller la clé privée sur le serveur de signature en cas de perte de cette dernière. La destruction ou la perte de la clé de signature a un coût (mise à jour de la convention technique, exploitation, etc.).

746

747

748

##### ➤ Confidentialité et contrôle d'accès

749

Il faut s'assurer que l'on ne peut pas signer à la place du module de signature. La divulgation et l'utilisation de la clé privée de signature sont inacceptables.

750

751

##### ➤ Disponibilité

752

Il faut s'assurer que l'on ne peut pas rendre les clefs indisponibles.

753

#### 4.1.1.4 Jeton SAML signé

754

##### ➤ Intégrité

755

*Les besoins d'intégrité sont garantis par la signature. Une altération du jeton n'aurait pas d'impact.*

756

757

##### ➤ Confidentialité et contrôle d'accès

758

Il faut garantir que l'on ne peut pas intercepter et utiliser le jeton (n'ayant pas encore été transmis) pour usurper l'identité du porteur.

759

760

Il faut s'assurer que l'on ne peut pas rejouer le jeton à la place du client pour usurper son identité.

761

762

##### ➤ Disponibilité

763

*La disponibilité du service est fonction des besoins définis conjointement par les organismes clients et fournisseurs.*

764

765

#### 4.1.1.5 Traces

766

##### ➤ Intégrité

767

Il faut garantir la conservation intègre de la trace de génération des jetons signés.

768

##### ➤ Confidentialité et contrôle d'accès

769

Les traces de génération des jetons contiennent des informations confidentielles vis-à-vis du fournisseur notamment telles que l'identité du client. Il faut s'assurer que ces traces ne sont accessibles qu'aux personnes autorisées.

770

771

772

##### ➤ Disponibilité

773

Les traces doivent être disponibles pendant la durée de conservation décidée conjointement par les organismes clients et fournisseurs.

774

775

#### 4.1.1.6 Clef privée d'authentification SSL

776

##### ➤ Intégrité

777

Le proxy héberge une clef privée (d'authentification SSL client) dont il faut garantir l'intégrité.

778

Il faut garantir que la clef privée d'authentification SSL est bien celle qui est prévue par la convention technique passée entre les deux organismes.

779

780 Il faut garantir que l'on peut réinstaller la clef privée d'authentification SSL sur le proxy en cas  
781 de perte de cette dernière. La destruction ou la perte de la clef a un coût (mise à jour de la  
782 convention technique, exploitation, etc.).

783 ➤ **Confidentialité et contrôle d'accès**

784 Il faut s'assurer que l'on ne peut pas s'authentifier au reverse-proxy fournisseur à la place du  
785 proxy client. La divulgation et l'utilisation de la clé privée d'authentification SSL sont  
786 inacceptables.

787 ➤ **Disponibilité**

788 *La disponibilité du service est fonction des besoins définis conjointement par les organismes*  
789 *clients et fournisseurs.*

790 **4.1.2 Menaces**

791 **4.1.2.1 Service client (poste de travail ou serveur)**

792 Les vulnérabilités des clients sont hors scope de l'analyse.

793 **4.1.2.2 Module de génération du VI**

794 Les menaces pesant sur le module de génération des jetons sont :

- 795 • Sinistre conduisant à une destruction de la machine et donc à la perte des traces  
796 conservées.
- 797 • Intrusion sur le système ou abus des droits de l'administrateur conduisant à une  
798 divulgation d'informations confidentielles (traces) ou une altération du fonctionnement  
799 du module.
- 800 • Panne de la machine conduisant à l'impossibilité de générer les jetons.
- 801 • Parasitage continu du serveur.
- 802 • Attaque du dispositif d'authentification conduisant à une usurpation de l'identité du  
803 porteur dans le but de transmission par un client non autorisé de mauvais attributs au  
804 module de génération de VI conduisant à la certification de ces attributs invalides.
- 805 • Transmission par un client autorisé de mauvais attributs (comme par exemple la  
806 modification de son identité ou de l'identité cible ou source ou de la méthode  
807 d'authentification) conduisant à la certification de ces attributs invalides.
- 808 • Erreur de paramétrage du module conduisant à produire des jetons malformés.

809 **4.1.2.3 Module de génération des jetons SAML signés**

810 Les menaces pesant sur le module de signature des jetons sont :

- 811 • Sinistre conduisant à une destruction de la machine et donc à la perte des traces  
812 conservées et de la clé privée.
- 813 • Intrusion sur le système ou abus des droits de l'administrateur conduisant à une  
814 divulgation d'informations confidentielles (traces, clef privée de signature) ou une  
815 altération du fonctionnement du module.
- 816 • Panne de la machine conduisant à l'impossibilité de signer les jetons.
- 817 • Vol du support contenant la clé privée (disque, sauvegarde, etc.) conduisant à créer  
818 de vrai/faux jetons.
- 819 • Divulgation de la clé privée par négligence conduisant à créer de vrai/faux jetons.
- 820 • Cheval de Troie permettant de récupérer à distance le jeton et de le jouer à la place  
821 du client.

- 822
- 823
- 824
- Accès direct sans passer par le module de génération de VI pour faire signer un faux jeton.
  - Erreur de paramétrage conduisant à produire de mauvaises signatures.

#### 825 4.1.2.4 Proxy

826 Les menaces pesant sur le proxy sont :

- 827
- 828
- 829
- 830
- 831
- 832
- 833
- 834
- 835
- 836
- 837
- 838
- 839
- 840
- 841
- Sinistre conduisant à une destruction de la machine et donc à la perte de la clé privée d'authentification SSL.
  - Intrusion sur le système ou abus des droits de l'administrateur conduisant à une divulgation d'informations confidentielles (clef privée d'authentification SSL) ou une altération du fonctionnement du module.
  - Panne de la machine conduisant à l'impossibilité de se connecter à l'organisme fournisseur.
  - Parasitage continu du serveur.
  - Erreur de paramétrage.
  - Vol du support contenant la clé privée d'authentification SSL conduisant à une usurpation de l'identité du proxy.
  - Divulgation de la clé privée d'authentification SSL par négligence conduisant à une usurpation de l'identité du proxy.
  - Accès direct sans passer par le module de génération de VI pour faire signer un faux jeton.

#### 842 4.1.2.5 Le réseau interne

843 Les menaces pesant sur le réseau interne de l'organisme client sont :

- 844
- 845
- 846
- 847
- 848
- 849
- Ecoute du réseau pour voler les moyens d'authentification au serveur de génération de VI et se faire passer pour un client autorisé.
  - Usurpation de l'identité du porteur par une attaque de type « man in the middle ».
  - Requêtes de génération de jetons SAML signés n'émanant pas du module de génération du VI ou ne contenant pas la bonne information (« man in the middle »).
  - Interception d'un jeton SAML signé (« man in the middle »).

#### 850 4.1.2.6 Le réseau externe

851 Les menaces pesant sur le réseau externe sont :

- 852
- 853
- 854
- 855
- 856
- Ecoute du réseau pour voler le jeton SAML et le rejouer dans une requête auprès de l'organisme fournisseur.
  - Usurpation de l'identité du serveur de jeton pour tenter de faire reconnaître par l'organisme fournisseur un faux jeton signé par une autre autorité.
  - Usurpation de l'identité du proxy client ou du reverse-proxy fournisseur.

### 857 4.1.3 Recommandations

#### 858 4.1.3.1 Service client (poste de travail ou serveur)

859 *Hors scope de l'analyse.*

#### 860 4.1.3.2 Module de génération de VI

861 Les recommandations en vue de sécuriser le module de génération du VI sont :

- 862
- Mettre en œuvre un niveau d'authentification de l'utilisateur suffisant.

#### 863 4.1.3.3 Module de génération des jetons SAML signés

864 Les recommandations en vue de sécuriser le module de signature des jetons sont :

- 865
- Protection des bi-clefs logiciels par mot de passe, voir utilisation de HSM
  - 866 • Mise en place et respect de procédures organisationnelles de génération et de
  - 867 distribution des clefs (gestion des habilitations, informations des acteurs, etc.)
  - 868 • Mise en place et respect de procédure de sauvegarde des clefs.
  - 869 • Différencier les clefs de signature et les clefs d'authentification SSL.
  - 870 • Stockage externalisé des traces avec protection de leur intégrité.

#### 871 4.1.3.4 Proxy

872 Les recommandations en vue de sécuriser le proxy sont :

- 873
- Protection des bi-clefs logiciels par mot de passe, voir utilisation de HSM
  - 874 • Mise en place et respect de procédures organisationnelles de génération et de
  - 875 distribution des clefs (gestion des habilitations, informations des acteurs, etc.)
  - 876 • Mise en place et respect de procédure de sauvegarde des clefs
  - 877 • Différencier les clefs de signature et les clefs d'authentification SSL.

#### 878 4.1.3.5 Le réseau interne

879 Les recommandations en vue de sécuriser le réseau interne de l'organisme client sont :

- 880
- Authentification mutuelle entre les différents composants de l'architecture (en
  - 881 particulier entre le module de génération de VI et le module de génération des jetons
  - 882 SAML signés).

#### 883 4.1.3.6 Le réseau externe

884 Les recommandations en vue de sécuriser le réseau externe de l'organisme client sont :

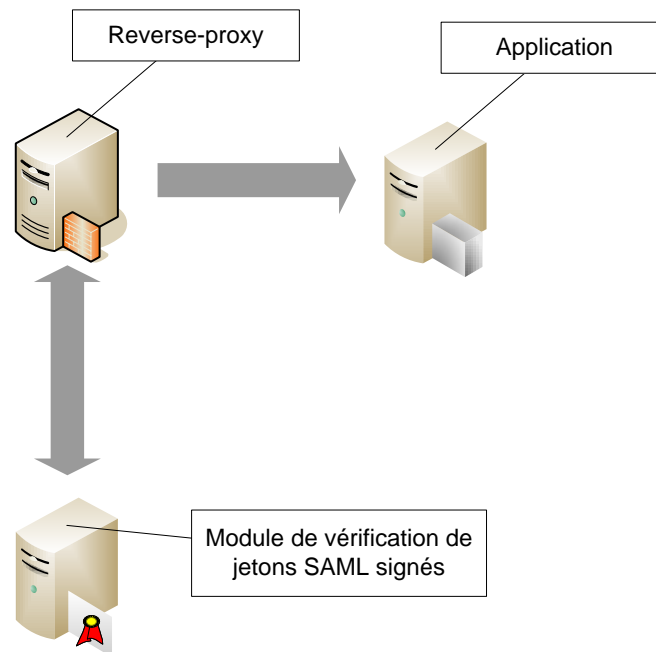
- 885
- Authentification mutuelle entre le proxy client et le reverse-proxy fournisseur.

## 886 4.2 Analyse de risque pour l'organisme fournisseur

887 La présente analyse est effectuée pour une architecture de l'organisme fournisseur composée

888 des éléments présenté à la Figure 2. Cette analyse est à adapter en fonction de l'architecture

889 effectivement mise en place par l'organisme fournisseur.



**Figure 2 : Architecture de l'organisme fournisseur.**

Les éléments de l'organisme fournisseur sont donc les suivants :

- Reverse-proxy :
  - Authentification SSL avec le proxy de l'organisme client
- Module de vérification des jetons SAML signés
  - Vérifie la validité du jeton SAML
  - Extrait les informations du VI
- Application cible
- Réseau interne reliant les différents éléments et notamment :
  - Le reverse-proxy au module de vérification des jetons SAML et à l'application
- Réseau externe permettant de recevoir le jeton SAML signé de l'organisme client

Les éléments suivants sont donc à protéger :

- Fonction de vérification des jetons SAML
- Les traces
- Clef privée d'authentification SSL

#### 4.2.1 Besoins de sécurité

Les événements redoutés :

- La validation d'un jeton SAML invalide

##### 4.2.1.1 Fonction de vérification des jetons SAML

###### ➤ Intégrité

Il faut garantir que les informations extraites du jeton SAML sont intègres et n'ont pas été modifiées entre la réception du jeton et l'extraction du VI.

###### ➤ Confidentialité et contrôle d'accès

Il faut vérifier que la demande de vérification du jeton signé provient bien du reverse-proxy.

915 ➤ **Disponibilité**

916 *La disponibilité du service est fonction des besoins définis conjointement par les organismes*  
917 *clients et fournisseurs.*

918 **4.2.1.2 Traces**

919 ➤ **Intégrité**

920 Il faut garantir la conservation intègre de la trace de vérification des jetons signés.

921 ➤ **Confidentialité et contrôle d'accès**

922 Les traces de vérification des jetons ne contiennent pas d'informations confidentielles vis-à-vis  
923 du client. Il reste cependant souhaitable de s'assurer que ces traces ne sont accessibles qu'aux  
924 personnes autorisées.

925 ➤ **Disponibilité**

926 Les traces doivent être disponibles pendant la durée de conservation décidée conjointement  
927 par les organismes clients et fournisseurs.

928 **4.2.1.3 Clef privée d'authentification SSL**

929 ➤ **Intégrité**

930 Le reverse-proxy héberge une clef privée (d'authentification SSL serveur) dont il faut garantir  
931 l'intégrité.

932 Il faut garantir que la clef privée d'authentification SSL est bien celle qui est prévue par la  
933 convention technique passée entre les deux organismes.

934 Il faut garantir que l'on peut réinstaller la clef privée d'authentification SSL sur le reverse-proxy  
935 en cas de perte de cette dernière. La destruction ou la perte de la clef a un coût (mise à jour de  
936 la convention technique, exploitation, etc.).

937 ➤ **Confidentialité et contrôle d'accès**

938 Il faut s'assurer que l'on ne peut pas s'authentifier au proxy client à la place du reverse-proxy  
939 fournisseur. La divulgation et l'utilisation de la clé privée d'authentification SSL sont  
940 inacceptables.

941 ➤ **Disponibilité**

942 *La disponibilité du service est fonction des besoins définis conjointement par les organismes*  
943 *clients et fournisseurs.*

944 **4.2.2 Menaces**

945 **4.2.2.1 Application cible**

946 Les vulnérabilités de l'application cible sont hors scope de l'analyse.

947 **4.2.2.2 Module de vérification des jetons SAML signés**

948 Les menaces pesant sur le module de vérification des jetons sont :

- 949 • Sinistre conduisant à une destruction de la machine et donc à la perte des traces  
950 conservées.

- 951
- 952
- 953
- 954
- 955
- 956
- 957
- 958
- Intrusion sur le système ou abus des droits de l'administrateur conduisant à une divulgation d'informations confidentielles (traces) ou une altération du fonctionnement du module.
  - Panne de la machine conduisant à l'impossibilité de vérifier les jetons.
  - Cheval de Troie permettant de valider le jeton quelque soit sa validité.
  - Accès direct sans passer par le reverse-proxy pour faire valider un faux jeton.
  - Rejeu d'un jeton conduisant à un déni de service.
  - Erreur de paramétrage conduisant à produire des résultats de vérification erronés.

#### 959 4.2.2.3 Reverse-proxy

960 Les menaces pesant sur le reverse-proxy sont :

- 961
- 962
- 963
- 964
- 965
- 966
- 967
- 968
- 969
- 970
- 971
- 972
- 973
- Sinistre conduisant à une destruction de la machine et donc à la perte de la clé privée d'authentification SSL.
  - Intrusion sur le système ou abus des droits de l'administrateur conduisant à une divulgation d'informations confidentielles (clef privée d'authentification SSL) ou une altération du fonctionnement du module.
  - Panne de la machine conduisant à l'impossibilité de se connecter à l'organisme client.
  - Parasitage continu du serveur.
  - Erreur de paramétrage.
  - Vol du support contenant la clé privée d'authentification SSL conduisant à une usurpation de l'identité du reverse-proxy.
  - Divulgence de la clé privée d'authentification SSL par négligence conduisant à une usurpation de l'identité du reverse-proxy.

#### 974 4.2.2.4 Le réseau interne

975 Les menaces pesant sur le réseau interne de l'organisme fournisseur sont :

- 976
- 977
- 978
- 979
- 980
- Requêtes de vérification de jetons SAML signés n'émanant pas du reverse-proxy ou ne contenant pas la bonne information (« man in the middle »).
  - Interception d'un VI entre le reverse-proxy et le module de vérification des jetons après vérification du jeton SAML signé (« man in the middle »).
  - Interception des informations transmises à l'application par le reverse-proxy.

#### 981 4.2.2.5 Le réseau externe

982 Les menaces pesant sur le réseau externe sont :

- 983
- 984
- 985
- Usurpation de l'identité du proxy client pour tenter de faire reconnaître par l'organisme fournisseur un faux jeton signé par une autre autorité.
  - Déni de service (par rejeu d'un jeton intercepté par exemple).

### 986 4.2.3 Recommandations

#### 987 4.2.3.1 Application cible

988 *Hors scope de l'analyse.*

989 **4.2.3.2 Module de vérification des jetons**

990 Les recommandations en vue de sécuriser le module de vérification des jetons sont :

- 991 • Mise en place et respect de procédures organisationnelles de génération et de
- 992 distribution des clefs publiques (gestion des habilitations, informations des acteurs,
- 993 etc.)
- 994 • Mise en place et respect de procédure de sauvegarde des clefs.
- 995 • Stockage externalisé des traces avec protection de leur intégrité.
- 996 • Vérifier la période de validité du jeton SAML.
- 997 • Vérifier au moyen de l'identifiant unique que le jeton SAML n'a pas déjà été présenté.

998 **4.2.3.3 Reverse-proxy**

999 Les recommandations en vue de sécuriser le reverse-proxy sont :

- 1000 • Protection des bi-clefs logiciels par mot de passe, voir utilisation de HSM
- 1001 • Mise en place et respect de procédures organisationnelles de génération et de
- 1002 distribution des clefs (gestion des habilitations, informations des acteurs, etc.)
- 1003 • Mise en place et respect de procédure de sauvegarde des clefs

1004 **4.2.3.4 Le réseau interne**

1005 Les recommandations en vue de sécuriser le réseau interne de l'organisme fournisseur sont :

- 1006 • Authentification mutuelle entre le module de vérification des jetons et le reverse-
- 1007 proxy.
- 1008 • Authentification mutuelle entre reverse-proxy et l'application.

1009 **4.2.3.5 Le réseau externe**

1010 Les recommandations en vue de sécuriser le réseau externe de l'organisme fournisseur sont :

- 1011 • Authentification mutuelle entre le proxy client et le reverse-proxy fournisseur.
- 1012 • Filtrage des certificats présentés par le proxy client.



1013

## 5. MISE EN ŒUVRE

1014

### 5.1 Distinction des environnements

1015  
1016  
1017  
1018

Le standard Interops propose de mettre en œuvre plusieurs conventions techniques pour distinguer les différents environnements (accrochage, production, etc.). En effet, certains des éléments techniques (certificats ou configuration réseau notamment) sont susceptibles d'évoluer entre la phase d'accrochage et la mise en production.

1019

Deux approches sont possibles pour mettre en œuvre ces conventions techniques multiples :

1020  
1021  
1022  
1023  
1024  
1025  
1026  
1027

- Différencier les conventions par les identifiants utilisés ou les versions de l'accord. Dans le cas de l'utilisation du Serveur de Jeton GIPMDS, cela permet de faire cohabiter ces différentes conventions sur une même machine.
- Conserver les identifiants et versions d'accord entre les différents environnements tout en utilisant une PKI différente pour l'accrochage que pour la production. Dans le cas de l'utilisation du Serveur de Jeton GIPMDS, cela nécessite d'instancier des serveurs de jeton propre à chaque environnement. C'est le choix de la CNAV et de l'AGIRC-ARCCO.

1028

### 5.2 Profils des certificats

1029  
1030

La mise en œuvre du standard Interops et des recommandations émises aux paragraphes précédents repose *a minima* sur l'utilisation de trois profils de certificats :

1031  
1032  
1033  
1034  
1035  
1036

- Certificat SSL serveur pour l'authentification du reverse-proxy fournisseur par le proxy client.
- Certificat SSL client pour l'authentification du proxy client par le reverse-proxy fournisseur.
- Certificat de signature pour la signature des jetons SAML par le module dédié de l'organisme client.

1037  
1038  
1039

Note : L'article 7 de la convention juridique du standard Interops précise que « *les parties s'engagent sur un niveau de sécurité conformément à ce qui a été défini dans le référentiel général de sécurité (RGS) ou dans la politique de référencement inter-sectoriel (PRIS)* ».

1040  
1041  
1042

Les recommandations émises dans ce document seront donc conformes à celle de la PRIS v2.1, mais tiendront compte également des contraintes techniques liées aux implémentations existantes notamment.

1043  
1044

Si l'IGC retenue dans la convention en particulier ne supporte pas la PRIS, on suivra les exigences de la politique de certification de l'IGC.

1045

#### 5.2.1 Certificats SSL serveur

1046

##### 5.2.1.1 Algorithmes et tailles de clefs

1047  
1048

La PRIS v2.1 (cf. [PRIS]) émet les recommandations suivantes concernant les algorithmes et les tailles de clefs utilisées pour l'authentification SSL :

1049

	*	**
RSA	1024 bits ou 2048 bits	1024 bits ou 2048 bits

Hachage - SHA

SHA-1 (160 bits)

SHA-1 (160 bits)

1050

1051

1052

La DCSSI émet les recommandations suivantes concernant le choix et le dimensionnement des mécanismes cryptographiques de niveau de robustesse *standard* (cf. [CRYPTO]) :

1053

- Fonction de hachage : SHA-1 n'atteint pas le niveau de sécurité standard en raison des attaques dont il a fait récemment l'objet. L'algorithme SHA-256 est recommandé.

1054

1055

- La taille minimale du module pour les clefs RSA est de :

1056

- o 1536 bits pour une utilisation ne devant pas dépasser l'année 2010.

1057

- o 2048 bits, pour une utilisation ne devant pas dépasser l'année 2020.

1058

- o 4096 bits au-delà de 2020.

1059

Cependant, les clés RSA de 2048 bits et l'algorithme SHA-256 sont peu pris en charge par les implémentations actuelles :

1060

1061

- Parmi les OS Microsoft, seul Windows Server 2003 peut gérer nativement le SHA-256.

1062

1063

- Openssl ne gère SHA-256 qu'à partir de la version 0.9.8.

1064

**Compte tenu de ces éléments, les bi-clés SSL serveur utilisés dans le cadre du standard Interops devraient utiliser l'algorithme SHA-1 et des tailles de clés RSA de 1024 bits.**

1065

1066

**Cette recommandation pourra être révisée et passer à SHA-256 et des clés RSA de 2048 bits lorsque les implémentations le permettront.**

1067

1068

### 5.2.1.2 Gabarits

1069

Les gabarits des certificats doit correspondre à la version X.509v3. Il n'y a pas d'exigence supplémentaire concernant le gabarit.

1070

1071

### 5.2.1.3 Extensions

1072

La PRIS v2.1 stipule que les extensions suivantes sont obligatoires : *Authority Key Identifier*, *Subject Key Identifier*, *Key Usage*, *Certificate Policies*, *CRL Distribution Points*, *Freshest CRL*, *Authority Information Access*, *Extended Key Usage*.

1073

1074

1075

Cette obligation sera gardée. En outre, elle précise le statut du *Key Usage* et du *Extended Key Usage*.

1076

1077

- *Key Usage* : Cette extension doit être présente et être marquée comme "critique". Les bits "digitalSignature" et "keyAgreement" doivent être à "1", tous les autres bits à "0".

1078

1079

1080

- *Extended Key Usage* : Cette extension doit être présente et marquée "non critique". Elle ne doit contenir que la valeur "id-kp-serverAuth<sup>1</sup>" à l'exclusion de toute autre.

1081

1082

**Les certificats d'authentification SSL serveur utilisés dans le cadre du standard Interops doivent respecter ces obligations.**

1083

1084

### 5.2.1.4 Identification des certificats (DN)

1085

Le *Distinguished Name* des certificats d'authentification SSL serveur doit contenir a minima les éléments suivants :

1086

<sup>1</sup> L'extension *Extended Key Usage* est définie par la RFC 3280 (cf. <http://www.ietf.org/rfc/rfc3280.txt>).

- 1087
- 1088
- 1089
- 1090
- 1091
- 1092
- 1093
- 1094
- 1095
- 1096
- 1097
- 1098
- 1099
- L'attribut `commonName` doit être utilisé et ne doit comporter que le FQDN (Fully Qualified Domain Name) du serveur. Les attributs `givenName` et `surname` ne doivent pas être utilisés. Une identification de l'entité à laquelle le serveur est rattaché est obligatoire.
  - L'attribut `countryName` doit être présent et doit indiquer le pays de l'autorité compétente auprès de laquelle l'entité est officiellement enregistrée (tribunal de commerce, ministère, ...).
  - L'attribut `organizationName` doit être présent et doit contenir le nom officiel complet de l'entité tel qu'enregistré auprès des autorités compétentes.
  - Une instance de l'attribut `organizationalUnitName` doit être présente et doit contenir l'identification de cette entité. Pour cela, cette instance de l'attribut `organizationalUnitName` doit être structurée conformément à la norme ISO 6523. Le format retenu est :

1100

#### *ICD Identification de l'organisation*

1101

- o L'ICD (International Code Designator) est sur 4 caractères. Pour les entités de droit français, l'identification doit être le n° SIREN ou le n° SIRET.

1102

1103

- o L'identification de l'organisation sur 35 caractères. L'ICD du n° SIREN / SIRET est 0002.

1104

1105

- o Le séparateur entre les deux chaînes est un espace.

1106

- Si d'autres instances de l'attribut `organizationalUnitName` sont présentes, elles ne doivent pas commencer par 4 chiffres.

1107

1108

#### Exemple :

1109

DN = {C=FR, O= CNAV, OU= 0002 123456789, CN=[www.cnav.fr](http://www.cnav.fr)}.

1110

## 5.2.2 Certificats SSL client

1111

Les recommandations concernant les certificats d'authentification SSL client sont identiques à celles des certifications serveur sauf éléments mentionnés ci-dessous.

1112

1113

### 5.2.2.1 Extensions

1114

- *Extended Key Usage* : Cette extension doit être présente et marquée "non critique". Elle ne doit contenir que la valeur "id-kp-clientAuth<sup>2</sup>" à l'exclusion de toute autre.

1115

1116

## 5.2.3 Certificats de signature

1117

Les recommandations concernant les certificats de signature sont identiques à celles des certifications serveur sauf éléments mentionnés ci-dessous.

1118

1119

### 5.2.3.1 Extensions

1120

- *Key Usage* : Cette extension doit être présente et être marquée comme "critique". Le bit "digitalSignature" doit être à "1", tous les autres bits à "0".

1121

1122

- *Extended Key Usage* : Cette extension ne doit pas être présente.

---

<sup>2</sup> L'extension *Extended Key Usage* est définie par la RFC 3280 (cf. <http://www.ietf.org/rfc/rfc3280.txt>).

1123

### 5.2.3.2 Identification des certificats (DN)

1124

- L'attribut `commonName` doit être utilisé. Les attributs `givenName` et `surname` ne doivent pas être utilisés. Une identification de l'entité à laquelle le serveur est rattaché est obligatoire. Il n'y a pas de recommandations particulières sur l'attribut. Le DN du certificat devra permettre de différencier les environnements (accrochage, production, etc.).

1125

1126

1127

1128

1129

Exemple :

1130

```
DN = {C=FR, O= CNAV, OU= 0002 123456789, CN=Signataire CNAV  
1131 Accrochage}.
```

1131

1132

## 5.3 Filtrage des certificats

1133

Les recommandations émises dans les paragraphes précédents préconisent la mise en place d'authentification SSL mutuelle entre les différents éléments internes aux architectures des organismes clients et fournisseurs, ainsi qu'entre le proxy client et le reverse-proxy fournisseur.

1134

1135

1136

Les serveurs web généralement utilisés (Apache *httpd*) permettent aisément de mettre en œuvre cette authentification. Les paragraphes suivants ont pour objet de présenter ces techniques.

1137

1138

1139

### 5.3.1 Authentification serveur

1140

#### 5.3.1.1 Principe

1141

Lors d'une authentification SSL serveur, le serveur présente un certificat au client. Si celui-ci l'accepte, la communication est établie et chiffrée.

1142

1143

Ce type d'authentification nécessite la mise en œuvre d'une clef privée d'authentification SSL sur le serveur (cf. 5.2.1) et de la chaîne des certificats publics des autorités de certification de cette clef sur le client.

1144

1145

1146

*Note : Ce type d'authentification ne protège pas contre l'usurpation de l'identité du client.*

1147

#### 5.3.1.2 Mise en œuvre dans Apache

1148

Le module `mod_ssl` d'Apache *httpd* propose une interface vers la bibliothèque *openssl* qui propose des mécanismes d'authentification forte et de sécurisation de la couche de transport.

1149

1150

La mise en œuvre de ce module se fait via la configuration d'Apache.

1151

Il faut en premier lieu s'assurer que le module `mod_ssl` est bien chargé, la ligne suivante du fichier `httpd.conf` doit être dé-commentée :

1152

1153

```
LoadModule ssl_module modules/libmodssl.so
```

1154

La directive `SSLEngine` permet de spécifier l'utilisation de SSL :

1155

```
SSLEngine on
```

1156

La directive `SSLCertificateFile` permet de spécifier le fichier du certificat serveur encodé en PEM et éventuellement la clef privée associée (dans le même fichier) :

1157

1158

```
SSLCertificateFile /usr/local/apache2/conf/ssl.crt/server.crt
```

1159

Si la clef privée n'est pas incluse dans le fichier certificat serveur, on peut référencer le fichier (au format PEM) avec la directive `SSLCertificateKeyFile` :

1160

1161 `SSLCertificateKeyFile /usr/local/apache2/conf/ssl.key/server.key`

## 1162 **5.3.2 Authentification mutuelle**

### 1163 **5.3.2.1 Principe**

1164 Lors d'une authentification SSL mutuelle, le serveur présente un certificat au client et lui  
 1165 demande le sien. Si le client accepte le certificat serveur, il lui présente le sien. Si le serveur  
 1166 l'accepte, la communication est établie et chiffrée.

1167 Ce type d'authentification nécessite la mise en œuvre d'une clef privée d'authentification SSL  
 1168 sur le serveur (cf. 5.2.1) et sur le client (cf. 5.2.2) et des chaînes des certificats publics des  
 1169 autorités de certification de ces clefs sur le client et le serveur respectivement.

### 1170 **5.3.2.2 Mise en œuvre dans Apache**

1171 La mise en œuvre de l'authentification mutuelle est identique à celle de l'authentification  
 1172 serveur avec en plus : la configuration de la chaîne de certification du certificat client et les  
 1173 directives concernant le niveau d'authentification requis.

1174 Pour référencer l'emplacement de la chaîne de certification du client sur le serveur, deux  
 1175 directives peuvent être utilisées : `SSLCACertificateFile` et `SSLCACertificatePath`.

1176 La directive `SSLCACertificateFile` permet de préciser un fichier contenant la concaténation des  
 1177 certificats des AC du client au format PEM :

1178 `SSLCACertificateFile /usr/local/apache2/conf/ssl.crt/ca-client.crt`

1179 La directive `SSLCACertificatePath` permet de spécifier le répertoire contenant les certificats  
 1180 d'AC (au format PEM) du client :

1181 `SSLCACertificatePath /usr/local/apache2/conf/ssl.crt/`

1182 Les listes de révocations peuvent être précisées selon les mêmes modalités avec les directives  
 1183 `SSLCARevocationFile` et `SSLCARevocationPath`.

1184 `SSLCARevocationFile /usr/local/apache2/conf/ssl.crl/ca-client.crl`

1185 `SSLCARevocationPath /usr/local/apache2/conf/ssl.crl/`

1186 Attention, dans le cas où les directives `SSLCACertificatePath` ou `SSLCARevocationPath` sont  
 1187 utilisées, Apache recherche des fichiers avec des noms correspondant au hash des certificats.  
 1188 Ces valeurs peuvent être obtenues avec la commande ``openssl x509 -noout -hash'`. Il  
 1189 faut donc créer des liens symboliques avec la valeur obtenue pour chaque certificat d'AC ou  
 1190 CRL.

1191 La directive `SSLVerifyDepth` permet de préciser le nombre de certificats à vérifier dans la  
 1192 chaîne de certification :

1193 `SSLVerifyDepth 10`

1194 Les directives précédentes permettent au serveur de retrouver et vérifier la chaîne de  
 1195 certification du certificat client, il faut également préciser au client le niveau d'authentification  
 1196 requis. Cela est réalisé par la directive `SSLVerifyClient`. Cette directive peut prendre plusieurs  
 1197 valeurs, mais dans la pratique seule la valeur `require` est utilisée pour demander  
 1198 l'authentification cliente (la valeur par défaut est `none` auquel cas aucune authentification client  
 1199 n'est requise).

1200 `SSLVerifyClient require`

## 1201 5.3.3 Filtrage des certificats

### 1202 5.3.3.1 Principe

1203 L'authentification mutuelle mise en œuvre aux paragraphes précédents permet de vérifier la  
1204 chaîne de certification du certificat client, mais n'assure pas forcément un filtrage suffisant. Par  
1205 exemple, dans le cadre d'Interops, l'organisme fournisseur voudra s'assurer que le certificat  
1206 présenté est bien celui du ou des proxies de l'organisme client en plus de savoir qu'il a bien été  
1207 émis par une autorité reconnue.

1208 On peut donc envisager un filtrage fin des certificats sur le DN, le Serial Number, voir le base64  
1209 du certificat lui-même. Le paragraphe suivant propose des exemples de mise en œuvre dans  
1210 Apache.

### 1211 5.3.3.2 Mise en œuvre dans Apache

1212 Le module `mod_ssl` propose la directive `SSLRequire` permettant d'effectuer un contrôle  
1213 d'accès à partir d'expressions booléennes complexes.

1214 Le module `mod_ssl` propose en outre une large gamme de variables d'environnement  
1215 permettant de récupérer les informations liées aux certificats mis en jeu. La liste suivante n'est  
1216 pas exhaustive :

- 1217 • `SSL_CLIENT_S_DN` est une chaîne contenant le DN du sujet du certificat client.
- 1218 • `SSL_CLIENT_S_DN_x509` est une chaîne contenant l'attribut `x509` du DN du sujet  
1219 du certificat client. Par exemple `SSL_CLIENT_S_DN_OU` représente l'OU du DN.
- 1220 • `SSL_CLIENT_M_SERIAL` est une chaîne contenant le Serial Number du certificat  
1221 client.

### 1222 5.3.3.3 Filtrage sur le DN

1223 En combinant ceux deux mécanismes, il est possible d'effectuer un filtrage sur le DN du sujet  
1224 du certificat :

```
1225 SSLRequire ( %{SSL_CLIENT_S_DN_O} eq "CNAV" and %{SSL_CLIENT_S_DN_OU}  
1226 in {"0002 123456789"} and %{SSL_CLIENT_S_DN_CN} in {"proxy1.cnav.fr",  
1227 "proxy2.cnav.fr"} )
```

### 1228 5.3.3.4 Filtrage sur le Serial

1229 Il est également possible d'effectuer un filtrage sur le Serial Number du sujet du certificat.

```
1230 SSLRequire ( %{SSL_CLIENT_M_SERIAL} in {"01", "02"} )
```

## 1231 5.4 Gestion des traces applicatives

1232 Le format des traces applicatives dans le cadre de la mise en œuvre du standard Interops n'a  
1233 pas été normalisé. Les paragraphes qui suivent présentent néanmoins un exemple  
1234 d'implémentation ayant valeur de recommandation.

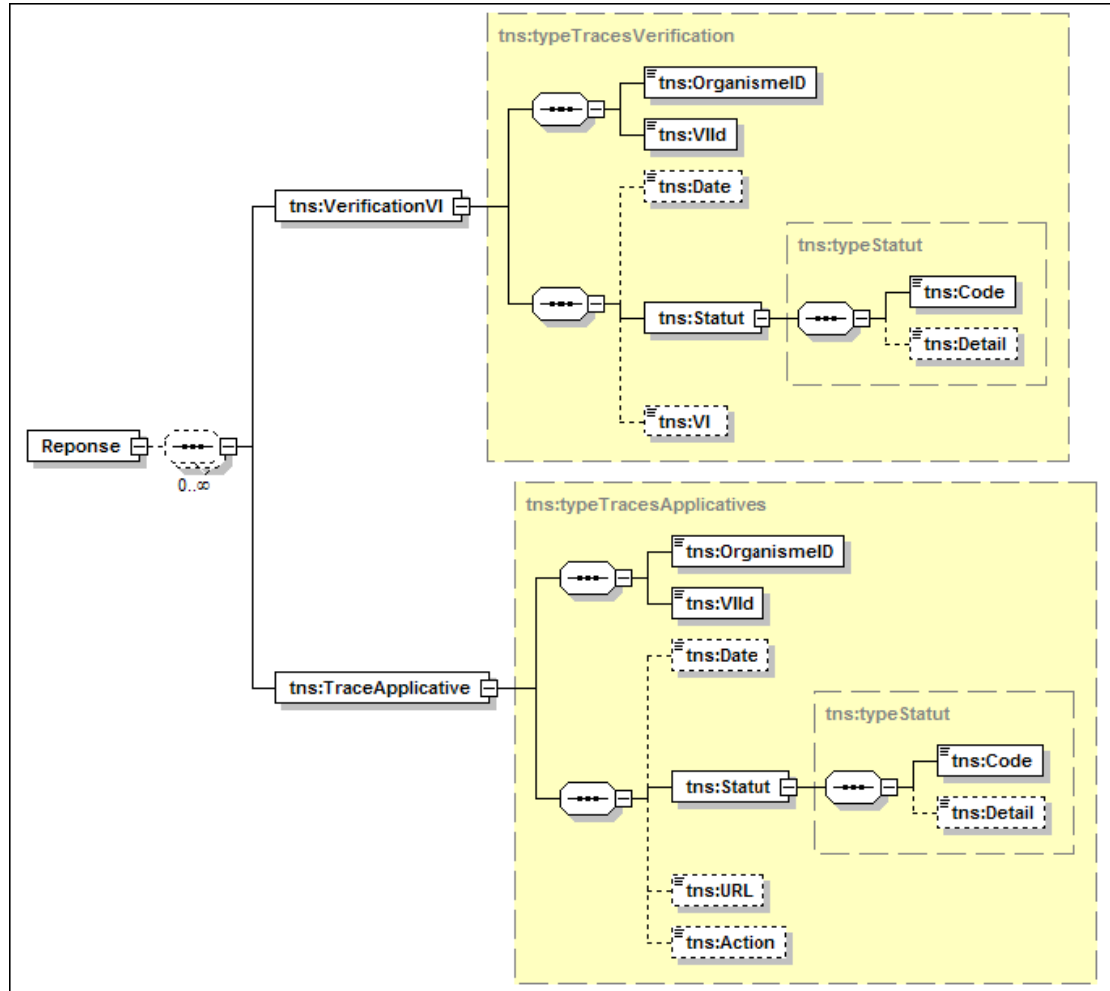
1235

### 5.4.1 Rappel sur le format d'échange des traces

1236

Le standard INTEROPS définit un format d'échange des traces dont le schéma est décrit dans la figure suivante :

1237



1238

1239

1240

#### ➤ URL et Action

1241

- URL URL de la page accédée durant la transaction
- Action Description de l'action effectuée par l'agent

1242

1243

#### ➤ Statut

1244

Champs disponibles pour préciser le résultat d'appel à une méthode (structure « Statut ») :

1245

- Code Code de retour
- Detail Contient des détails, notamment en cas d'échec

1246

1247

Cette structure permet de spécifier si le service concerné par la trace applicative a été rendu ; elle est constituée d'un champ « Code » et d'un champ « Detail » (texte libre).

1248

1249

Le format pivot INTEROPS d'échange des traces applicatives définit les valeurs suivantes pour le champ « Code » :

1250

1251

- Success Le service a été rendu (quelque soit le résultat fonctionnel)
- Failed Le service n'a pas pu être rendu (généralement associé à une erreur technique)

1252

1253

- 1254 • NotFound Le VI n'a pas été trouvé
- 1255 • Undetermined Autres cas

## 1256 5.4.2 Normalisation de l'élément Statut

### 1257 ➤ Cas 1 – Réponse fonctionnelle OK ou KO

1258 La valeur du champ « Code » doit être « Success ».

1259 Le champ « Detail » doit contenir des précisions sur le résultat fonctionnel, conformément aux  
1260 SFD associées au service.

1261 Dans l'exemple suivant, on essaie d'accéder à un document :

1262

Résultat fonctionnel	Statut	
	Code	Detail
Le document a été retourné	Success	0 – Pas d'erreur
Le document n'a pas été retourné	Success	8 – Problème de lecture du document...

1263

### 1264 ➤ Cas 2 – Le service n'a pu être rendu

1265 La valeur du champ « Code » doit être « Failed ».

1266 Il n'est pas nécessaire d'alimenter le champ « Detail », le besoin étant de préciser uniquement  
1267 si le service a été rendu et non pas pourquoi il n'a pas été rendu.

### 1268 ➤ Cas 3 – Pas de traces applicatives associées à un VI

1269 La valeur du champ « Code » doit être « NotFound », le champ « Detail » restant vide.

## 1270 5.4.3 Normalisation des champs URL et Action

### 1271 5.4.3.1 Standard Interops-A

#### 1272 ➤ URL

1273 Format : URN-Vversion.nomMéthode

1274

1275 URN URN du service visé tel que défini dans la convention technique

1276 version Version du webservice

1277 nomMéthode Nom de la méthode appelée

1278

1279 Exemple :

1280 `urn:interops:gip-info-retraite:archives-retours-V2.donner_archives`

#### 1281 ➤ Action

1282 Liste des données applicatives séparées par un point-virgule, chaque donnée applicative étant  
1283 représentée par un couple « code donnée/valeur ».

1284

1285 Exemple :



1286 CR=0068;NIR=1650433243088;NOM=DUPONT

### 1287 5.4.3.2 Standard Interops-P

1288 Dans le cas du standard Interops-P, il est recommandé de ne générer des traces applicatives  
1289 que pour les actions effectuées (pas de trace pour les accès à des ressources par exemple).  
1290 Dans le cas d'un portail basé sur un Framework web avec un modèle MVC (Struts, etc.), cela  
1291 revient à faire générer les traces par les classes d'action.

#### 1292 ➤ URL

1293 Format : URN-Vversion/URIAction

1294

1295 URN URN du service visé tel que défini dans la convention technique

1296 version Version du service offert

1297 URIAction URI identifiant de manière unique l'action réalisée

1298

#### 1299 Exemple :

1300 urn:interops:gip-info-retraite:archives-retours-V2/donner\_archives

#### 1301 ➤ Action

1302 Liste des données applicatives séparées par un point-virgule, chaque donnée applicative étant  
1303 représentée par un couple « code donnée/valeur ».

1304

#### 1305 Exemple :

1306 CR=0068;NIR=1650433243088;NOM=DUPONT

1307

## 6. GESTION DES PAGM

1308

### 6.1 Rappel de définitions issues du standard

1309

Les PAGM doivent être définis entre les deux organismes, et ce dès l'expression du besoin, étape à laquelle a lieu la définition des rôles de la population cible.

1310

1311

**Il est particulièrement important de ne pas rejeter cette problématique à la fin de la démarche ou d'en faire porter les conséquences sur l'organisme client seulement.**

1312

1313

Il faut donc très en amont du projet définir les rapprochements possibles entre les profils applicatifs et les rôles métier. Ces décisions ont en effet un impact sur l'organisme client qui doit différencier sa population avec une granularité suffisante (définition des rôles métier) et éventuellement consolider ses différents référentiels d'habilitation en conséquence. Elles ont également un impact sur l'organisme fournisseur qui doit adapter sa gestion des droits pour les applications proposées.

1314

1315

1316

1317

1318

1319

La granularité des PAGM est donc choisie d'un commun accord entre les organismes. Elle varie en fonction des sujets et domaines métiers traités, et résulte d'une discussion entre organismes fournisseurs et organismes clients.

1320

1321

1322

La réflexion sur les PAGM doit intégrer la plupart des organismes potentiellement concernés (clients et fournisseurs) pour une meilleure pérennité des définitions retenues pour ces profils.

1323

1324

### 6.2 Modèle d'utilisation

1325

On peut envisager plusieurs cas d'usage des PAGM dans le cadre d'Interops. Nous en distinguerons ici trois : les PAGM « cumulatifs », les PAGM « par rôle » et les PAGM « poupées russes ».

1326

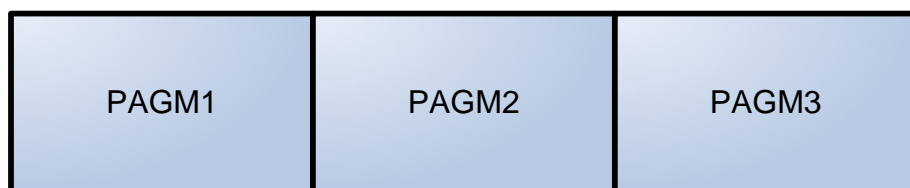
1327

1328

#### 6.2.1 PAGM « cumulatifs »

1329

Le principe des PAGM « cumulatifs » est représenté à la [CONV].



1330

1331

**Figure 3 : Schéma de principe des PAGM « cumulatifs ».**

1332

On peut imaginer une application prévoyant des droits applicatifs suivants :

1333

- Consultation de la donnée A
- Administration de la donnée A
- Consultation de la donnée B
- Administration de la donnée B

1334

1335

1336

1337

Le client ayant défini les rôles métier suivants :

1338

- Lecteur
- Expert

1339

1340

Les PAGM qu'on en déduirait dans le modèle cumulatif seraient calqués sur ces droits :

1341

- PAGM1 : Consultation de la donnée A

- 1342 • PAGM2 : Administration de la donnée A
- 1343 • PAGM3 : Consultation de la donnée B
- 1344 • PAGM4 : Administration de la donnée B

1345 Le VI d'un Lecteur pourrait donc contenir les PAGM1 et PAGM3, celui d'un Expert pourrait  
1346 contenir tous les PAGM.

1347 Dans ce modèle, correspondant à un découpage par droit, les PAGM s'ajoutent donc les uns  
1348 aux autres. La combinatoire des droits peut conduire à définir un nombre important de PAGM.

1349 Ce modèle est régi par les règles de gestion suivantes :

- 1350 • On peut transmettre dans le VI plusieurs PAGM
- 1351 • Si aucun PAGM n'est transmis, le VI doit être rejeté

1352 Ce modèle ne permet pas donc d'avoir des règles de gestion simple. En effet, l'application peut  
1353 nécessiter une combinaison de PAGM ou au contraire, des combinaisons peuvent être  
1354 interdites.

1355 Les PAGM correspondants à des droits applicatifs plus qu'à des rôles métiers, l'organisme  
1356 client aura en outre la charge de créer ces droits applicatifs dans son référentiel et de faire  
1357 correspondre ces droits à chacun de ses rôles. Ce modèle a donc un impact potentiellement  
1358 fort sur le SI de l'organisme client.

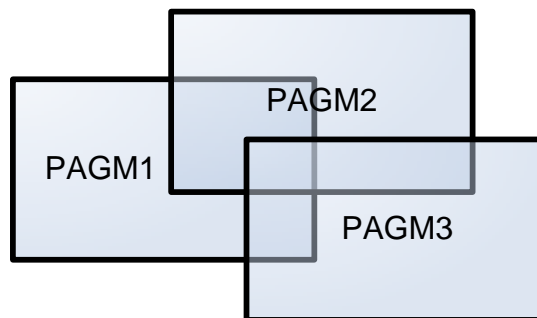
1359 **Note** : Compte tenu des éléments ci-dessus, ce modèle d'utilisation est à proscrire autant que  
1360 faire se peut dans le cadre d'Interops.

1361 Le standard Interops (cf. Convention technique [CONV]) a défini plusieurs politiques  
1362 d'acceptation des PAGM. Le modèle des PAGM « cumulatifs » peut être implémenté en suivant  
1363 la politique « MatchAny » identifiée par l'URN suivant :

1364 urn:interops:1.0:attr-policy:matchAny

## 1365 6.2.2 PAGM « par rôles »

1366 Le principe des PAGM « par rôles » est représenté à la Figure 4.



1367 **Figure 4 : Schéma de principe des PAGM « par rôles ».**

1369 Si on décidait d'adapter les PAGM prévus dans le cadre de l'application définie précédemment  
1370 à ce modèle, on pourrait définir les PAGM suivants :

- 1371 • PAGM1 correspondant à un agent Lecteur et rassemblant les droits applicatifs  
1372 Consultation de la donnée A et Consultation de la donnée B.
- 1373 • PAGM2 correspondant à un agent Expert et rassemblant tous les droits applicatifs  
1374 prévus par l'application.

1375 Dans ce modèle correspondant à un découpage par rôle métier donnant accès à des droits, un  
1376 PAGM peut correspondre à plusieurs profils applicatifs.

1377 La combinatoire est réduite et le principe initial des PAGM est respecté : il s'agit bien de faire le  
1378 lien entre les profils applicatifs et les rôles métier. Ce modèle permet de limiter et répartir les  
1379 impacts sur les SI des organismes.

1380 Les règles de gestion associées à ce modèle sont les suivantes :

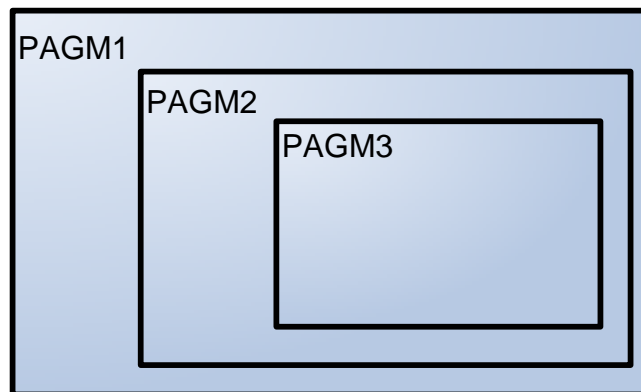
- 1381 • On doit transmettre dans le VI un et un seul PAGM correspondant au rôle de  
1382 l'utilisateur.
- 1383 • Si aucun ou plusieurs PAGM sont transmis, le VI doit être rejeté.

1384 Le standard Interops (cf. Convention technique [CONV]) a défini plusieurs politiques  
1385 d'acceptation des PAGM. Le modèle des PAGM « par rôle » peut être implémenté en suivant la  
1386 politique « OnlyOne » identifiée par l'URN suivant :

1387 urn:interops:1.0:attr-policy:onlyOne

### 1388 6.2.3 PAGM « poupées russes »

1389 Le principe des PAGM « poupées russes » est représenté à la Figure 5.



1390 **Figure 5 : Schéma de principe des PAGM « poupées russes ».**

1392 Les PAGM utilisées pour accéder à l'application IDENT de la CNAV illustrent ce modèle : deux  
1393 PAGM sont prévus, CNAV\_IDENT\_STANDARD et CNAV\_IDENT\_EXPERT, le second englobant  
1394 les droits du premier.

1395 Dans ce modèle, les profils applicatifs liés aux PAGM sont donc inclus les uns dans les autres.  
1396 Il en découle que les PAGM sont exclusifs et que la transmission d'un seul de ces PAGM est  
1397 nécessaire et suffisante. C'est un sous-ensemble du modèle « par rôle ».

1398 On peut donc en tirer les règles de gestion suivante :

- 1399 • On doit transmettre dans le VI un et un seul PAGM
- 1400 • Si aucun ou plusieurs PAGM sont transmis, le VI doit être rejeté.

1401 Ce modèle s'applique particulièrement au mode « application à application » et « portail à  
1402 service ».

1403 Le standard Interops (cf. Convention technique [CONV]) a défini plusieurs politiques  
1404 d'acceptation des PAGM. Le modèle des PAGM « par rôle » peut être implémenté en suivant la  
1405 politique « OnlyOne » identifiée par l'URN suivant :

1406 urn:interops:1.0:attr-policy:onlyOne

1407

## 6.3 Cas d'usage

1408

### 6.3.1 Principes généraux

1409

On peut imposer que

1410

- L'organisme client doit transmettre un ensemble minimal de PAGM

1411

- L'organisme client doit transmettre uniquement des PAGM conventionnels

1412

- L'organisme fournisseur peut rejeter une requête si un PAGM est non conventionnel

1413

1414

1415

1416

Note : Cette notion d'ensemble minimal reste problématique dans le cas du modèle « cumulatif » et les règles de gestion sont à régler au cas par cas. On notera que les modèles « par rôle » ou « poupée russe » définissent clairement l'ensemble minimal comme étant le PAGM correspondant au rôle métier de l'utilisateur concerné par le VI.

1417

### 6.3.2 Interops-A : application à application

1418

#### 6.3.2.1 Notion de profil applicatif

1419

On appellera par la suite **profil applicatif** un niveau de fonctionnalité rendu par une application.

1420

Par exemple, le service « ident » de la CNAV a deux profils applicatifs : niveau « standard » et niveau « expert ».

1421

1422

Il est à noter qu'une convention technique par Web Service (profil applicatif) sera nécessaire. Dans l'exemple ci-dessus, deux conventions sont donc nécessaires.

1423

1424

#### 6.3.2.2 Utilisation des PAGM

1425

Dans Interops-A, **des PAGM pourront donner accès à un service**, c'est-à-dire à un profil applicatif. Ils ne sont pas interprétables fonctionnellement pour limiter le résultat. Les attributs complémentaires seront utilisés à cet effet.

1426

1427

1428

Il peut exister un risque si un organisme client envoie tous les PAGM d'un agent (concernant des applications différentes). Il pourrait apparaître des problèmes d'homonymie, de collision, etc. **L'organisme client doit donc transmettre uniquement le ou les PAGM déclarés dans la convention technique.**

1429

1430

1431

1432

### 6.3.3 Interops-P : portail à portail

1433

Si un portail présente des services distincts ayant des PAGM différents, il est nécessaire de transmettre les PAGM de chacun des services. La convention technique du portail contient donc les PAGM de tous les services. Une seule convention technique est nécessaire.

1434

1435

1436

On associe un PAGM à un service ou un bouquet de service auquel cas la sélection du PAGM se fait au niveau de l'organisme client.

1437

1438

Un portail pouvant présenter plusieurs services ou bouquets de service, plusieurs PAGM sont transmis. Le portail de l'organisme client devient alors un portail d'authentification.

1439

1440

Le portail de l'organisme fournisseur devra gérer le cas où des PAGM sont exclusifs.

1441

### 6.3.4 Interops-P : portail à service

1442

Comme pour Interops-A, un seul PAGM doit être nécessaire pour personnaliser le comportement du service. Un retour au portail de l'organisme client pourra donc être nécessaire

1443

1444